

ES SC RAP PORT ANN UEL

2024



école de soins et
santé communautaire



TABLE DES MATIÈRES

Message du président	2
Préambule du directeur	4
Synthèse de l'année 2024	6
Instances de l'école	10
Le Conseil de fondation	11
Le Comité exécutif	11
La commission d'admission	11
Admissions	12
Promotion	16
Equipe PSPS & les médiateurs	20
Durabilité	24
Filières de formation	26
En quelques chiffres	27
Examens de qualification	30
Rentrée scolaire	36
Pratique professionnelle voie école de métiers	37
Pédagogie	37
Gestion des absences et aide financières	38
Mesures d'aménagement (MesAm)	39
Ressources humaines	48
Finances	52
Logistique	56
Relations extérieures	63
Rapport de l'organe de révision	64
Organes de la fondation	78
Conseil de fondation	78
Comité exécutif	78
Commission d'admission	79
Glossaire	82

— MESSAGE DU, DU CONSEIL DE FONDATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF PRÉSIDENT —

IA,IC ↗ Quel plaisir de reprendre la plume en ce début d'année pour se réjouir ensemble du chemin parcouru en 2024.

Avant de tenter de répondre à la question posée en titre, je désire donner quelques nouvelles de la vie sur le plateau de St-Loup. Les travaux pour la construction de notre nouvelle école sont en cours d'exécution avec comme objectif avoué la mise sous toit du bâtiment pour le printemps 2026. Une telle évolution permet raisonnablement de planifier l'emménagement des trois sites de l'ESSC dans nos nouveaux locaux pour l'été 2027, ce qui laisse à chacune et à chacun le temps de se préparer à cette importante étape. Un mockup de la façade (sorte de prototype très proche de l'aspect final) est en cours de réalisation à l'entrée du site, ce qui permet de mesurer le traitement constructif et architectural de l'enveloppe extérieure du bâtiment proposé par le bureau d'architecture Atelier Cube que je profite de remercier pour leur grande implication dans l'exécution de ce bel ouvrage.



Cela étant dit, je prends le risque d'écrire quelques mots sur un thème qui touche de plein fouet notre société en mutation et en conséquence, la vie de notre école, à savoir l'IA. En préambule, n'ayant ni les compétences, ni l'autorité pour réaliser un tel exercice, je ne me risquerai pas sur la question de l'IA à proprement parler. En effet, le sujet est suffisamment repris à travers les médias pour que chacune et chacun puisse se forger sa propre opinion.

En revanche, ce qui m'interpelle aujourd'hui dans mon quotidien, est la place de ce que je me permets de nommer l'IC, soit l'Intelligence du Cœur, par rapport à l'IA, soit l'Intelligence Artificielle.



ROMAIN CARNAL
PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE FONDATION
ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Donc IA, IC ? Pour tenter de répondre à cette question, il est important de clarifier l'usage du mot cœur dans l'abréviation IC. Il est clair que nous ne parlons pas de l'organe musculaire permettant le fonctionnement d'un corps charnel, bien que le thème serait approprié pour une école en soins et santé communautaire. Non, le cœur qui nous occupe présentement est cet espace intérieur où siègent nos émotions, nos sentiments tels que l'amour, le courage et l'empathie pour n'en nommer que trois. Ce cœur qui a produit tant d'expressions pour tenter de se définir, de se rendre saisissable. Ne dit-on pas : « avoir du cœur à l'ouvrage », « avoir le cœur brisé » « avoir le cœur gros » ainsi que « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point » et « on ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux » citations célèbres de respectivement Blaise Pascal, grand mathématicien, et d'Antoine de Saint-Exupéry, écrivain et aviateur légendaire.

Par cette interrogation, je ne désire pas m'opposer à l'IA (qui est à surveiller de près, tant les risques de dérives éthiques sont importants), mais je souhaite provoquer une prise de conscience collective. Le développement de l'IA ne doit pas se faire sans la force, le pouvoir et l'énergie que génère l'IC dans un processus de discernement et d'action. Mon rêve, en espérant qu'il ne se transforme pas en dystopie, consiste à espérer qu'en finalité, l'IA soit et reste un outil au service de l'IC avec comme seul objectif d'aider l'Humanité à construire son avenir dans le respect des valeurs du cœur.

Et c'est avec mon IC que je termine le message du Président en remerciant chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré de près et de loin à la bonne marche de notre école. Je pense entre autres à Cédric Gregoretti et son équipe de direction, à toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs travaillant au sein de l'ESSC, à nos apprenties et apprentis qui suivent fidèlement nos cours d'enseignement, ainsi qu'à nos précieux partenaires que sont la DGEP (Direction générale de l'enseignement postobligatoire) et l'IDSL (Institution des diaconesses de St-Loup).

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

—PRÉAMBULE DU DIRECTEUR—

2024 ✎ restera une année importante pour l'ESSC. En effet, après des années d'attente, le chantier de la future école de Saint-Loup a pu commencer au printemps. Cette nouvelle est réjouissante car à la rentrée 2027, nous pourrons accueillir 850 apprenti·es dans un lieu tout neuf conçu spécifiquement pour eux. Toutefois, tout changement apporte son lot d'incertitudes, voire d'angoisses pour certaines personnes. J'ai entendu l'autre jour, dans les couloirs du site de Vevey, des collaboratrices et des collaborateurs qui espéraient qu'un site archéologique soit découvert en creusant le sol de Saint-Loup afin de retarder le chantier. Cependant, aucune trace de fossiles de dinosaures, ni de vestiges romains n'ont été découverts là où les pelleteuses ont commencé leur travail...

CÉDRIC
GREGORETTI
DIRECTEUR ESSC



Il est vrai que pendant longtemps, ce projet de site unique semblait ne jamais voir le jour. Il était en discussion depuis 2013 ! Réunir tout le monde dans un seul et même bâtiment, aussi spacieux et moderne soit-il, peut faire peur. Certaines personnes craignent de perdre leur autonomie, d'autres redoutent les trajets. Aujourd'hui, les enseignant·es apprécient de connaître chaque apprenti·e et chaque collègue qu'ils croisent dans les couloirs. Dans un grand bâtiment comme celui en construction, ils et elles ont peur que tout le monde tombe dans un anonymat peu chaleureux. Les premier·es impacté·es par ce futur déménagement sont les apprenti·es qui commenceront leur formation à l'automne 2025. Ils et elles devront changer d'école en cours de cursus.

Je comprends que tout cela soit déroutant et je sais que nous aurons besoin d'un certain temps d'adaptation pour trouver nos repères.

Cependant, ce site unique sera aussi l'occasion d'impliquer les collaborateurs et collaboratrices dans des groupes de travail, de renforcer les liens entre les équipes, d'harmoniser les pratiques tout en développant de nouvelles interactions; et tout cela dans des locaux flambants neufs dotés

d'infrastructures adaptées. Sans oublier la possibilité de profiter du magnifique parc extérieur pour y développer des activités. Ces possibilités sont extrêmement réjouissantes et je suis persuadé que tous les collaborateurs et collaboratrices et apprenti·es de l'Ecole seront en mesure de dépasser leurs appréhensions et de profiter pleinement de ce nouvel espace conçu expressément pour nous.

Le déménagement à venir et la mise en place de ce grand bouleversement va augmenter la charge de travail d'un grand nombre d'entre nous. Je tiens donc d'ores et déjà à remercier toutes les personnes impliquées pour leur engagement et leurs efforts.

Merci également au Canton pour sa confiance et son soutien, ainsi qu'au bureau d'architecture Atelier Cube, au bureau d'aide au maître d'ouvrage Irbis, à la commission de construction et à tous les ouvriers qui travaillent sans relâche pour que nous puissions accueillir les apprenti·es à Saint-Loup à la rentrée 2027.

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

—SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2024—

Une année riche en collaborations ↘

La réussite des apprenties passe par un enseignement scolaire de qualité, mais aussi par le soutien d'un réseau de partenaires externes fiables et de qualité. En 2024, la collaboration avec Aoris (OrTra santé-social Vaud), le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV), l'Ecole technique – Ecole des métiers de Lausanne (ETML) et l'Ecole technique de la Vallée de Joux (ETVJ), s'est poursuivie avec succès, permettant à l'ESSC d'être présente lors de 48 événements à travers le canton, contre 29 en 2023.



La formule mixant présentations et ateliers animés par les apprenti-es a atteint son public. La Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), du Groupement suisse de l'Industrie des Machines (GIM) et Gastro Suisse ont intégré le groupe de promotion de la formation professionnelle afin de mutualiser les ressources et d'atteindre plus efficacement les futures élèves.

Le responsable promotion & admissions a également pris part à deux sessions de « speed recruiting », en partenariat avec le SeMo Chablais, mesure de transition pour la préparation à la formation professionnelle.

Notre réseau est aussi très important pour les apprenti-es en voie école de métiers. Nos nombreux partenaires garantissent une offre en places de stage riche et variée, nécessaire pour maintenir la qualité de la formation. En mai 2024, notre école a rencontré ses partenaires lors d'un événement qui a réuni plus de 130 personnes.

L'objectif de cette séance était d'offrir un espace d'échange et d'apporter des contenus variés et actuels sur les formations ASSC et ASA.

Une nouvelle collaboration avec quatre partenaires a permis la création d'un module de formation basé sur l'interprofessionnalité. En partenariat avec l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) et Aoris, ce dispositif a permis

de renforcer la compréhension du propre rôle professionnel des apprenti-es ASSC et d'appréhender celui de son binôme infirmier.

Dans le cadre de la formation professionnelle condensée (FPC), le pôle Certification pour adultes (CPA) de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEPO), Aoris et l'ESSC se sont rencontrés en juillet 2024. But de cette rencontre : discuter de la problématique des échecs touchant cette population d'apprenant-es. Bien que le taux d'échecs aux examens ait été stable entre 2023 et 2024, le nombre d'échec à la 2^e tentative est préoccupant. Les discussions entre les trois acteurs de la FPC a permis d'imaginer la mise en place d'un dispositif de soutien efficace. L'ESSC a ainsi initié un projet pilote pour aider les candidat-es en échec. Le dispositif s'articule autour de deux axes différents tels que l'accompagnement individuel et le travail en communauté d'apprentissage.

Ces différents exemples témoignent de l'importance de nos partenaires externes tant pour l'amélioration du contenu de nos formations, que pour le travail sur le terrain. Nous mettons nos compétences respectives au service de personnes désireuses d'exercer un métier merveilleux dans le domaine des soins.

2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88





Les ASSC et les ASA
sont indispensables
au système de santé.

—INSTANCES DE L'ÉCOLE—



2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88



LE CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation a siégé en mai pour sa séance ordinaire et en décembre pour une séance extraordinaire et a notamment :

- approuvé les comptes et le rapport de révision 2023;
- adopté le rapport annuel 2023 du Comité exécutif;
- donné le mandat à la fiduciaire Fidinter SA pour l'exercice 2024;
- pris acte de la suite du projet de construction de la nouvelle école;
- discuté des formations, des enjeux et perspectives d'avenir de l'école.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif toujours soucieux de développer les projets de l'Ecole dans une perspective de croissance s'est réuni dix fois. Il a notamment :

- validé les comptes 2023 ;
- adopté le budget 2025 ;
- suivi et validé le bouclement trimestriel des comptes de l'année en cours ;
- suivi les travaux de la Commission de construction ;
- discuté des formations, des enjeux et perspectives d'avenir de l'école.

LA COMMISSION D'ADMISSION

La Commission d'admission a siégé une journée en mai. Elle a :

reçu le bilan et discuté de la situation des apprenti-es entrés en formation en 2023 ;
étudié 124 (+4) nouveaux dossiers de candidats et candidates proposés par l'école et prononcé l'admission ou le refus.

Au final, la Commission d'admission a :

accepté: 107 (+6) candidat-es

refusé: 17 (-2) candidat-es

Nous avons maintenu la façon de procéder aux entretiens de candidature: les enseignants des branches professionnelles de l'école ont participé aux entretiens, en collaboration avec le responsable des admissions.

Les membres de la Commission d'admission sont toujours très motivés et accomplissent leurs tâches avec efficacité et plaisir, malgré les nombreux dossiers à traiter. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les collaborateurs qui ont œuvré au processus de recrutement.



ADMISSIONS —

Comme chaque année, ➤ le secteur des admissions, situé sur le site de Vevey depuis 2021, reçoit et traite l'ensemble des dossiers de candidature ainsi que les contrats d'apprentissage pour tous les candidats et candidates et pour toutes les voies de formation. En collaboration avec l'enseignement public – dont les professeurs rédigent et corrigent les épreuves, ce secteur assure la planification des tests de français et de calculs mathématiques.

Ces enseignants garantissent ainsi que le niveau taxonomique* soit le même que celui de la 11^e VG, considérée comme référence pour nos futures apprenties. De même, par sa relation constante avec la DGEP, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et certains employeurs, le responsable des admissions veille à la bonne marche de l'enregistrement de tous les apprenties de la voie duale et de la formation professionnelle condensée (FPC) selon l'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr).

*un modèle de la pédagogie proposant une classification des niveaux d'acquisition d'apprentissage de type cognitif

VOIE ÉCOLE DE MÉTIERS.

Le grand nombre de dossiers de candidature que nous recevons chaque année pour la formation d'ASSC témoigne de l'intérêt constant manifesté par un public varié, âgé de 15 à 55 ans (l'âge médian est 18 ans).

2024 en chiffres :

318 demandes d'inscription ont été reçues

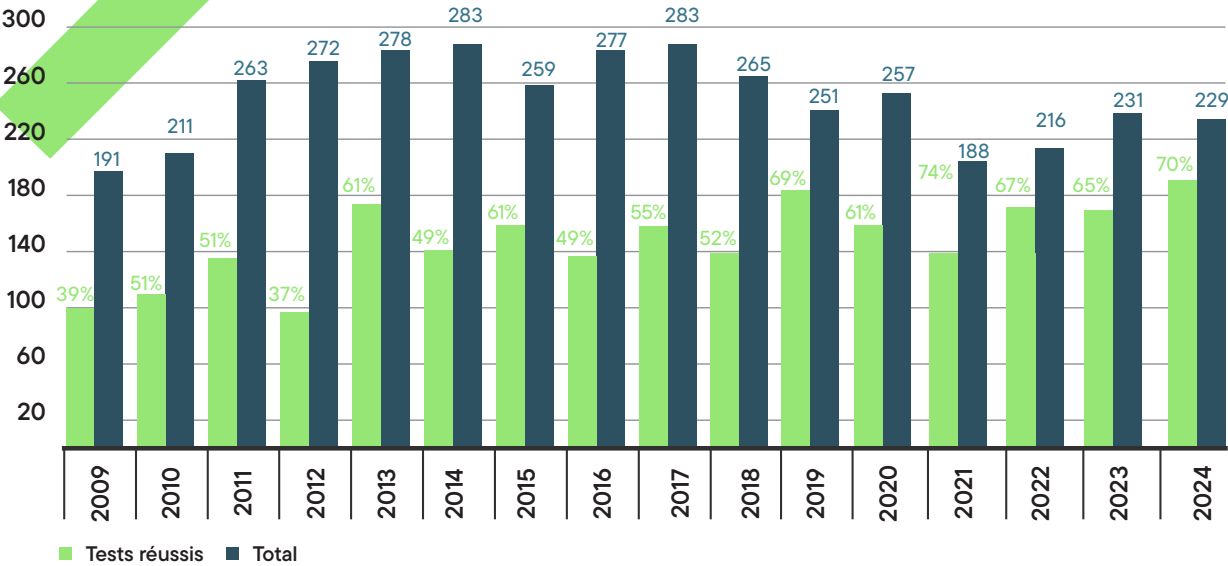
229 candidat·es ont participé aux tests d'admission

160 candidat·es ont réussi les tests (moyenne abaissée à 3.5)

124 dossiers, au total, ont été présentés en Commission d'admission

107 candidat·es ont été admis par la Commission d'admission

Réussite des tests d'admission dès 2009





2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88

Etudier ensemble pour
mieux répondre aux
défis de demain.



1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

— PROMOTION DE L'ESSC EN → 2024 UNE ANNÉE DE CROISSANCE ET D'INNOVATION

L'année 2024 ➤ a marqué une nouvelle étape dans la stratégie de promotion de l'ESSC, consolidant les acquis de 2023 tout en relevant de nouveaux défis. Grâce à l'engagement de nos équipes et au dynamisme de nos apprenties, nous avons su optimiser notre présence et renforcer notre notoriété.



SALON DES MÉTIERES : UN NOUVEAU RECORD DE PARTICIPATION

Avec plus de 50'000 visiteurs, le Salon des métiers 2024 a franchi un cap historique. Ce résultat exceptionnel a été atteint malgré un changement de dates inattendu, le salon se tenant cette année du 1^{er} au 6 octobre, soit plus d'un mois plus tôt que les éditions précédentes. L'anticipation et la réorganisation logistique ont permis de maintenir un stand performant et attrayant, soutenu par l'implication de 24 apprenti-es et 24 enseignant-es.

Les retours post-événement sont très positifs, avec un taux de satisfaction de 98% chez les apprenti-es et 88% chez les collaborateurs et les collaboratrices. Les animations ASA ont rencontré un meilleur succès que les années précédentes, bien que des améliorations restent à envisager pour optimiser leur impact. La présence de deux apprenti-es ASA sur le stand chaque jour, contre un seul auparavant, a été très appréciée.

OBJETS PROMOTIONNELS : UN SUCCÈS RETENTISSANT

Trois initiatives lancées en 2023 ont abouti avec succès en 2024, consolidant l'image de l'ESSC grâce à des objets promotionnels de qualité :

➤ **Gourde thermique ESSC :** distribuée à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2024, cette gourde a été largement adoptée par les apprenti-es, les collaborateurs et les collaboratrices. Son succès a motivé son ouverture à la vente en interne.

➔ **Tote bag en coton bio :** remplaçant le traditionnel sac à dos en plastique, ce nouveau support, fabriqué en Europe, s'est imposé comme un objet tendance et respectueux de l'environnement. Sa popularité a dépassé les attentes, incitant à en proposer à la vente également.

➤ **Hoodie ESSC :** développé en collaboration avec notre graphiste, ce pull à capuche décliné en bleu foncé et vert pastel a rencontré un vif succès. La version bleue a été particulièrement prisée, au point que certains collaborateurs et collaboratrices ont vu leur exemplaire subtilisé par leurs adolescent-es. Face à cet engouement, une ouverture à la vente externe est en discussion.

Ces réalisations mettent en lumière le potentiel de la communication par l'objet, qui contribue à renforcer la notoriété et l'image de l'ESSC auprès d'un large public.

2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88

SÉANCES D'INFORMATION: UNE FRÉQUENTATION MAINTENUE

Les sept séances d'information intra-muros organisées entre septembre et décembre ont enregistré une fréquentation comparable à celle de 2023. L'implication d'anciens et anciennes apprenti-es dans ces rencontres continue d'apporter une plus-value importante en termes d'échanges et de motivation pour les futurs candidats.

COLLABORATIONS EXTRA-MUROS: UNE EXPANSION REMARQUABLE

La collaboration avec Aoris, le CPNV, l'Ecole technique – Ecole des métiers de Lausanne (ETML) et l'Ecole technique de la Vallée de Joux (ETVJ) s'est poursuivie avec succès, permettant à l'ESSC d'être présente ou représentée lors de 48 événements à travers le canton, contre 29 en 2023. La formule mixant présentations plénières et ateliers animés par les apprenti-es a consolidé son impact, et la participation

de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), le Groupement suisse de l'Industrie des Machines (GIM) et Gastro Suisse à ces interventions a enrichi l'offre proposée aux élèves. Le responsable promotion & admissions a également pris part à deux sessions de "speed recruiting", un format en vogue qui favorise les conversions de candidats intéressés par nos formations

COMMUNICATION DIGITALE ET PRESSE RÉGIONALE: UNE PORTÉE ACCROUE

Le partenariat avec Goldbach a été reconduit, ouvrant la voie à de nouvelles campagnes digitales alliant notoriété et performance. Cette approche a permis de maintenir le même nombre d'interactions par rapport à 2023, tout en augmentant la visibilité de l'ESSC et ce sur une plus longue période.

En complément, cinq annonces dans la presse régionale (Riviera Chablais, La Région, La Côte, Journal de Morges et 24 Heures) ont été maintenues afin de toucher un public plus large, notamment les parents et grands-parents qui jouent un rôle d'influence dans les choix de formation pour nos apprenti-es.

CONCLUSION

L'année 2024 a confirmé la dynamique positive engagée par l'ESSC en matière de promotion. Le renforcement de notre présence à travers divers événements, le développement d'outils promotionnels attractifs et la diversification de nos canaux de communication ont permis de renforcer notre notoriété et d'attirer toujours plus d'intérêt autour de nos formations.





1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

— ÉQUIPE PSPS & RESSOURCES

Cette année ↗ encore, l'équipe des déléguées PSPS composée de Andreia Robalo, Aurora De Sá et Line Henny-Regamey, n'a pas chômé.



Tout d'abord, fin janvier 2024, quelques 620 élèves de l'école se sont rendus à Leysin pour sa désormais traditionnelle semaine de sports d'hiver.

Au programme: ski, snowboard, tobogganing et raquette. Malheureusement, dû à un enneigement insuffisant, la luge, initialement prévue, n'a pu avoir lieu. Cependant, nos élèves, toujours dotés d'un sens de l'imagination très aiguisé, se sont rabattus sur le Spa de la station pour un moment de détente très apprécié. L'ensemble du personnel de l'ESSC a également pu participer à cette sortie hivernale, que ce soit juste pour le plaisir ou pour accompagner les personnes en formation.

Des apprenties des pratiques intégrées, avec le soutien de leur enseignante Patricia Charpilloz et de la déléguée de Vevey Aurora de Sá, ont participé aux 4 km de Lausanne avec les couleurs de l'ESSC. Rendez-vous est pris pour réitérer cette expérience en 2025.

La fin d'année scolaire a été riche en activités estivales. Les sites de St-Loup et Vevey ont proposé un rallye autour de leur école respective. Comme chaque année, les personnes en formation y ont participé avec enthousiasme. Les différents stands proposaient des activités ludiques, sportives et des jeux de logique afin de rassembler les élèves et les collaborateurs et collaboratrices de l'école. À St-Loup, le rallye fut

suivi d'une Garden Party où grillades et jeux se sont déroulés sous un soleil radieux. Des glaces artisanales ont été offertes à tout le monde sur les deux sites. À Morges, faute d'espace adapté autour de l'école, c'est à travers la campagne environnante qu'une course d'orientation s'est déroulée avec une météo exceptionnelle et un enthousiasme débordant. Effectivement, les quelques huitante apprenti-es accompagnés par dix enseignant-es ont parcouru à pied dix kilomètres pour rejoindre un refuge où une activité créatrice les attendaient. Un repas avec hot-dog a été concocté par l'équipe de Morges.

Pour bien commencer l'année scolaire 2024-2025 et donner la bienvenue aux nouvelles personnes en formation, un accueil par les pairs a été organisé à St-Loup afin de permettre aux apprenti-es de première année d'avoir une personne de référence de deuxième année, tout cela s'est déroulé dans une ambiance conviviale.

Quelques semaines plus tard, le 4 octobre, l'équipe PSPS a proposé son traditionnel Bowling inter-sites. Au total, 160 élèves se sont affrontés au cours de cette soirée. Au vu du nombre de personnes présentes, le bowling a pu être entièrement privatisé pendant deux heures. Le succès de cette soirée n'est plus à prouver. Cet événement sera donc reconduit en 2025.

DES VITAMINES POUR L'AUTOMNE

Durant l'automne, l'école a décidé d'offrir des pommes lors des pauses. Cette action s'est déroulée dès la rentrée scolaire d'octobre jusqu'aux vacances de décembre. Pas moins de 250 kilos de pommes de la région ont été offerts aux élèves durant cette période. Cette action a remporté un franc succès. D'autres événements ont jalonné l'année 2024, parmi lesquels « Les coups de cœur littéraires » enrichis par des lectures d'élèves mais également des membres du personnel ou encore la mise à disposition d'une ludothèque agrémentée de jeux de société et d'extérieurs très appréciés. Sur le site de St-Loup, un thé de Noël a été proposé, servi avec les biscuits confectionnés par les élèves en collaboration avec l'enseignante d'eCG Lucie Vuilleumier. Des tisanes ont également été offertes sur les trois sites.

Une nouveauté a été introduite pour l'année scolaire 2024-2025. L'équipe de déléguées PSPS a en effet décidé de mettre à l'honneur chaque mois un thème de prévention avec des actions diverses proposées par les élèves et les déléguées. En septembre, la santé mentale était à l'honneur; en octobre, c'était le cancer du sein; en novembre, celui de la prostate et des testicules; en décembre, les infections sexuellement transmissibles. La liste des thèmes pour le reste de l'année est à disposition auprès des déléguées. C'est ainsi que durant le mois d'octobre, sur le site de St-Loup, deux nœuds géants agrémentés de 400 ballons gonflés par les élèves ont été suspendus sur la Tour des quatre vents et sur le bâtiment des Chênes. Cette couronne de ballons représentant le ruban rose spécifique à la prévention du cancer du sein a pu être vu loin à la ronde. Ce fut une belle occasion de réaffirmer la présence de l'ESSC sur le plateau de St-Loup.

Sur les sites de Vevey et à St-Loup, des Pin's de « Ose Thérapie » étaient en vente dans les couloirs de l'école afin de récolter des dons. Ils ont été reversés à cette association qui œuvre au quotidien auprès des personnes atteintes par différents cancers. A Morges, en collaboration avec les élèves de 3^e année, un stand a été tenu durant huit semaines (octobre et novembre) à raison d'un jour par semaine

afin de sensibiliser les gens à ces cancers. Cela a permis de récolter CHF 500.- de dons qui ont été versé à la Ligue vaudoise contre le cancer. De novembre et jusqu'aux vacances de Noël, dans le cadre d'une action intitulée « donnons de la couleur à notre école » l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ainsi que des personnes en formation était invité à porter une couleur différente chaque semaine. Pour toutes et tous, un concours des plus beaux pulls moches de Noël a aussi été lancé. Toutes les personnes travaillant ou étudiant sur le site de Vevey étaient invitées à reproduire une chorégraphie via le jeu vidéo « just dance » disponible en ligne. Ce fut un moment très apprécié par celles et ceux qui se sont laissé embarquer dans un pas de danse.

Fait nouveau en 2024, l'équipe Ressource, composée des trois médiateurs, deux infirmières scolaires, de la psychologue, de l'aumônière, des trois doyens et de la conseillère aux apprenti-es, s'est allouée les compétences d'une médecin scolaire. Ainsi agrandie, l'équipe a eu besoin de clarifier son fonctionnement et de mutualiser les informations concernant les apprenti-es. Un grand chantier administratif a permis d'améliorer la communication entre les membres de l'équipe afin d'assurer un meilleur suivi des personnes en formation. Un protocole de suivi est désormais utilisé par chacun et chacune. En début d'année, sur les trois sites, l'aumônière a proposé une exposition sur la thématique « Prière et méditation dans les différentes religions ». Elle a permis de faire le lien avec la matière enseignée. En effet, connaître les croyances des personnes dont on s'occupe est primordial dans un métier de soins. Cette exposition a séduit le public et sera reconduite d'année en année en abordant chaque fois un thème différent. La psychologue, l'aumônière et les infirmières scolaires ont mis en place des ateliers pour la gestion du stress sur les sites de Morges et de St-Loup.

Au vu de toutes les actions entreprises, nous ne pouvons que remercier nos collègues et les apprenti-es pour leur investissement et leur enthousiasme dans l'organisation et la participation à ces projets.

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88





Séance "just dance"
à Vevey ou comment
la danse permet de
faire équipe et de
décompresser.

— DURABILITÉ

L'année 2024 → a été l'occasion pour le groupe durabilité, nouvellement créé, de consolider la démarche et de l'inscrire au niveau institutionnel. Deux nouvelles référentes ont été nommées afin de pérenniser les actions. Un état des lieux a pu être réalisé auprès des collaborateur·trices ce qui a permis d'extraire des axes prioritaires d'action pour les années à venir. Parmi lesquels la mobilité, l'alimentation ou la création d'un concept durabilité institutionnel qui font partie des objectifs à poursuivre. De plus, la notion de durabilité est désormais intégrée dans l'ensemble des projets PSPS où elle fait désormais partie des réflexions préliminaires.



En parallèle plusieurs actions concrètes ont été menées sur le terrain avec des spécificités par site, mais aussi des projets plus transversaux qui concernent la totalité de l'institution. Sur le site de Vevey, un travail conséquent a été mené en partenariat avec l'intendance afin de sensibiliser nos apprenti-es à la gestion harmonieuse de la ressource en eau. Ceci par le biais d'un concours d'affiches sur cette thématique. L'ensemble des productions des apprenti-es qui ont participé à ce concours a été affiché sur les murs de l'école. Tout le monde a ainsi pu admirer les talents artistiques insoupçonnés de nos élèves. Le tout a été couronné par une remise de prix récompensant les trois meilleurs.

Lors de la Semaine de l'eau, une gourde aux couleurs de l'école a été distribuée tant aux collaborateur-trices qu'aux apprenti-es par notre service de promotion. Une occasion idéale pour le groupe durabilité d'informer et de sensibiliser à nouveau les apprenti-es sur cette thématique.

L'ESSC a également participé au Challenge Active organisé par Unisanté. L'Ecole a mis sur pied une dizaine d'équipes de trois à quatre collaborateur-trices afin de favoriser la mobilité douce. Elle peut

s'enorgueillir d'avoir atteint la deuxième place lors de cette première participation! Cette activité a créé une saine émulation au sein des participant-es et nous les en remercions.

Pour favoriser la mobilité douce des apprenti-es, une action a été entreprise afin de motiver nos élèves à réaliser le trajet de l'école à la gare CFF à pied plutôt qu'en bus.

Dans une démarche de durabilité et de réduction du gaspillage alimentaire, des boîtes réutilisables ont été mises à disposition sur le site de Vevey. Elles permettent aux apprenti-es et collaborateurs de rapporter chez eux les restes de leur repas de midi, afin de les consommer plus tard. La consommation de sacs poubelle a été réduite de manière significative grâce à la suppression des poubelles individuelles dans chaque bureau.

Enfin sur les sites de Saint-Loup et de Morges, un travail en lien avec l'enseignement des branches professionnelles a pu être effectué afin de sensibiliser les apprenti-es à la préservation de la ressource en eau mais aussi à la notion de durabilité. L'équipe s'active afin de faire de la durabilité une préoccupation transversale au sein de l'ESSC.

— FILIÈRES DE FORMATION

A la rentrée scolaire d'août 2024, → 794 apprenti·es ont pris le chemin de l'école, soit 708 dans la filière ASSC et 86 dans la filière ASA. Sans compter les 79 apprenant·es supplémentaires qui sont attendues en janvier 2025 pour suivre les cours du programme de formation professionnelle condensée (FPC). L'effectif des apprenti·es est légèrement supérieur à celui de l'année précédente, ce qui est en partie lié à une augmentation des élèves dans les filières ASA et FPC.

EN QUELQUES CHIFFRES ↙

ASSC

Voie école de métiers (EM) - 203

79	apprenti-es en 1 ^{re} année	dont	10	en MPS2
----	--------------------------------------	------	----	---------

61	apprenti-es en 2 ^e année	dont	12	en MPS2
----	-------------------------------------	------	----	---------

63	apprenti-es en 3 ^e année	dont	13	en MPS2
----	-------------------------------------	------	----	---------

35 apprenti-es en maturité professionnelle santé-social (MPS2) sont inclus-es dans ces chiffres.
Ce nombre est plus élevé par rapport à l'année 2023 (29).

Voie duale 3 ans (D3) - 430

156	apprenti-es en 1 ^{re} année	dont	7	en MPS2
-----	--------------------------------------	------	---	---------

149	apprenti-es en 2 ^e année	dont	7	en MPS2
-----	-------------------------------------	------	---	---------

125	apprenti-es en 3 ^e année	dont	1	en MPS2
-----	-------------------------------------	------	---	---------

15 apprenti-es en maturité professionnelle santé-social (MPS2) sont inclus-es dans ces chiffres.
Pour cette rentrée scolaire, la voie duale D3 est toujours plus fréquentée que la voie EM (école de métiers). Le nombre d'élèves dans ces deux voies de formations reste presque équivalent à celui de l'année 2023.

Voie Formation professionnelle condensée (FPC) – 75

75 apprenti-es en voie FPC ont commencé leur formation en janvier 2024.
Dès janvier 2025, 75 apprenant-es supplémentaires entreront en formation et seront réparti-es dans quatre classes.

Art. 32 candidats libres - 0

Pas de candidat cette année

Reprises de formation ASSC à la rentrée scolaire 2024-25

- 6 apprenti-es ont repris leur parcours de formation à la rentrée après une interruption pour des raisons personnelles. Il s'agit de quatre personnes du cursus ASSC en voie EM et de deux en voie duale. Ces personnes sont comptabilisées dans les classes ordinaires.

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

Reprises de formation ASSC aux semestres 2, 4 et 6 de l'année scolaire fin janvier 2024

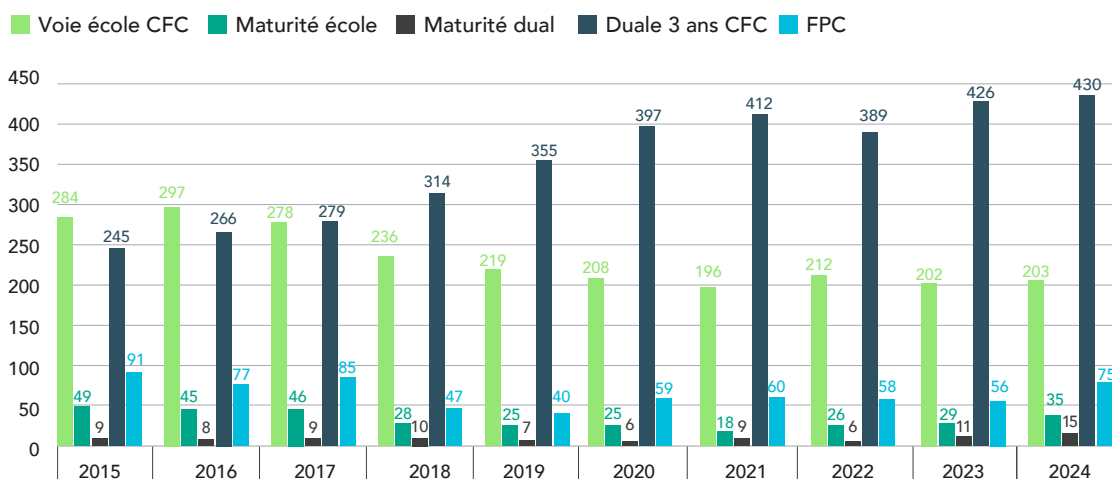
- 1 apprenti a repris sa formation fin janvier 2024.
Il s'agit d'un apprenti EM de 1^{re} année (semestre 2).

Intégration en cours de formation ASSC

- 8 apprenti·es ont bénéficié d'une réduction du temps de formation et de la possibilité de faire une formation professionnelle accélérée (FPA) selon les art. 18 al.1 LFPr, 8 al. 7 OFPr et 122 RLVFPr. Ils et elles ont tous intégré des classes de 2^e année: 7 en voie duale (4 apprenti·es sur le site de St-Loup et trois apprenti·es sur celui de Vevey) et une apprentie en voie EM a rejoint une classe sur le site de Morges
- 6 apprenti·es, qui ont obtenu leur attestation fédérale de formation professionnelle d'aide en soins et accompagnement (AFP ASA) entre 2020 et 2023, ont poursuivi leur formation dans la voie duale CFC ASSC : 4 ont intégré des classes de 1^{re} année et deux des classes de 2^e année.
- 2 apprenti·es ont suivi la première année du programme de formation ASA (dont 1 apprenti en voie mixte) et ont poursuivi leur formation dans la voie duale CFC ASSC en 1^{re} année.

Évolution des entrées ASSC sur les dernières années scolaires:

Les chiffres correspondent aux apprenti·es avec contrat ayant un dossier ouvert à l'ESSC.



LES DÉPARTS DE FORMATION ASSC – CHANGEMENTS DE VOIE 2023-2024

Pour cette année scolaire, les départs, abandons, échecs sont au nombre de:

- 44 apprenti·es de 1^{re} année
- 30 apprenti·es de 2^e année
- 5 apprenti·es de 3^e année

Au total, 79 apprenti·es ont cessé leur formation en cours de route, cela correspond à un taux de 11.5%.

ASA

Voie duale 2 ans (D2) - 85

45 apprenti·es en 1^{re} année dont 23 en voie mixte (EM-Duale).

40 apprenti·es en 2^e année.

2 apprenties ont intégré la filière ASA, venant de la filière ASE (assistant·e socio-éducatif) : 1 apprentie en 1^{re} année et l'autre en 2^e année.

Le nombre d'apprenti·es en filière ASA admis pour la 1^{re} année a augmenté par rapport à l'année 2023, ils et elles étaient alors 39. Cela reste légèrement en dessous des effectifs des années 2021 et 2020 (respectivement 53 et 52). Ce chiffre témoigne de l'attractivité de cette filière et de l'intérêt croissant des jeunes pour les métiers du soin et de l'accompagnement.

Art. 32 candidat·es libres - 0

Pas de candidat·es cette année.

Intégration en cours de formation ASA

Pas d'arrivée d'apprenti·e en cours de formation.

Les départs de formation ASA – changements de voie 2023-2024

3 apprenti·es 1^{re} année ASA-mixte.

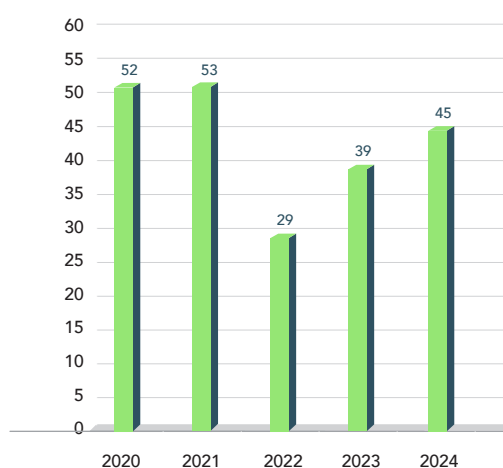
2 apprenti·es 1^{re} année en voie duale

2 apprenti·es 2^e année ASA voie duale

Au total, 7 arrêts de formation ont été enregistrés durant l'année scolaire 2023-2024 ce qui représente un taux de 8.2%.

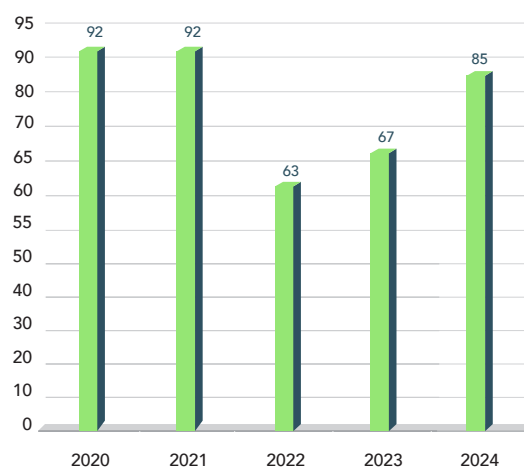
Effectifs ASA AFP

1^{re} année, entrée en formation



Effectifs ASA AFP

1^{re}, 2^e année, consolidé



EXAMENS DE QUALIFICATION

258 apprenti·es se sont présenté·es à la procédure de qualification 2024, dont 162 ASSC EM et dual, 57 FPC et 39 ASA.

Le taux de réussite des ASSC des voies de formation EM, MPS2, D3 est de **97%**. FPC taux de réussite: **84.2%**

CFC ASSC

219 candidat·es à la procédure de qualification en voies EM, D3 et FPC:

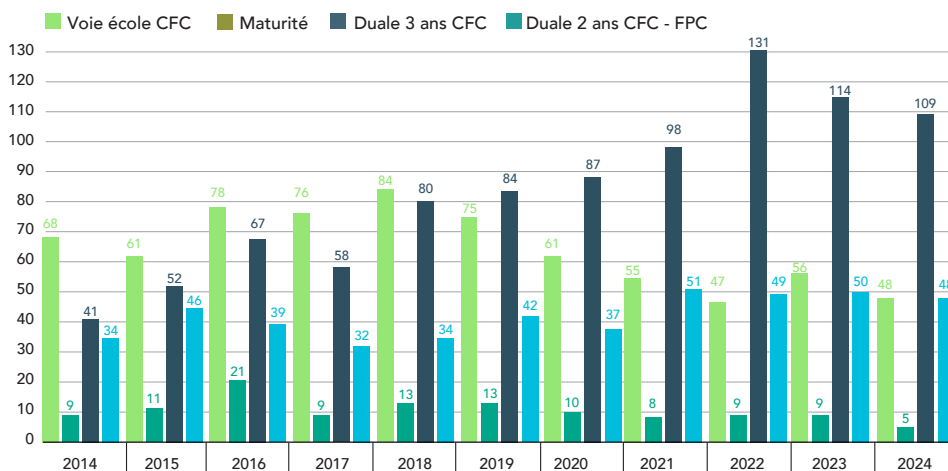
205 réussites (93,6%) toutes voies confondues
48 EPM | 109 D3 | 48 FPC

14 échecs (6,4%)
5 D3 dont trois à Vevey et deux à St-Loup
9 FPC à Morges

10 apprenti·es en échec aux procédures de qualification des années précédentes se sont présenté·es en 2024. Quatre ont obtenu leur CFC (2 en voie FPC, 2 en voie duale)

Évolution des CFC ASSC et MPS2 délivrés sur les dix dernières années:

(Les candidats libres et art. 32 ne sont pas répertoriés)





AFP ASA

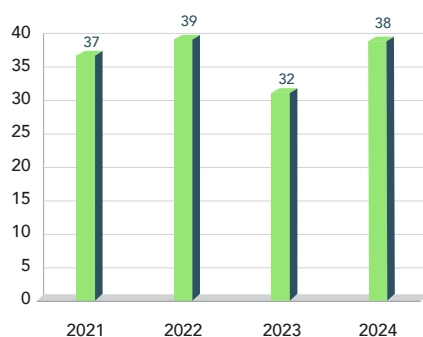
La filière de l'AFP aide en soins et accompagnement a connu une belle année avec un nombre élevé de candidat·es et de bons résultats.

39 candidat·es à la procédure de qualification en voie duale :

38 réussites (97,5%)

L'engagement significatif des apprenti·es tout au long de leurs deux années de formation, ainsi que la persévérance démontrée par les enseignant·es de la filière sont à souligner. Nous les remercions pour leurs engagements respectifs.

AFP ASA délivrées



— CÉRÉMONIE DE REMISE DES CFC – AFP

La cérémonie de fin de formation s'est déroulée au Théâtre de Beaulieu à Lausanne le 28 juin 2024. → Dix-huit classes ASA et ASSC ont été appelées sur scène pour la remise des précieux diplômes. Dix-huit classes ASA et ASSC ont été appelées sur scène pour la remise des précieux diplômes. Cette matinée festive a réuni. Cette matinée festive a réuni, en plus des parents et amies des apprenties, des membres de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), du comité de l'école, ainsi que des représentants des lieux de formation pratique, entre autres

L'école tient à féliciter tous ses finalistes et à remercier toutes les institutions présentes le jour de cette cérémonie. Elle remercie aussi le service traiteur, les différentes personnes qui ont veillé à la bonne organisation de cette journée, ainsi que l'ensemble du public qui a permis que cette cérémonie se déroule dans une ambiance joyeuse.

En tout, sept prix, d'une valeur allant de 300 à 1000 CHF ont été distribués aux apprenties méritantes. Il s'agit de :

Eloïse Rochat,

diplômée ASSC qui a reçu les prix de la Fondation Béatrice et Espace Compétences ;

Anna Nathalie Hoehne,

diplômée ASSC qui a reçu le prix de l'Association vaudoise des soins à domicile (AVASAD) ;

Juliette Porri,

diplômée ASSC qui a reçu un des deux prix de l'Association vaudoise des institutions médico-psycho-sociales (HéviVA)

Simona Rodica Deac,

diplômée ASA qui a reçu l'autre prix HéviVA

Caroline Wenger,

diplômée ASSC qui a reçu le prix de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)

Emilija Ancevski,

diplômée ASSC qui a reçu le prix Soroptimist International Switzerland

Céara Moret,

diplômée ASA qui a reçu le prix Fondation Michel Torche

Invitation

Remise de certificats
Vendredi 30 juin à 09h30

Théâtre de Beaulieu
Avenue Bergières 10
Lausanne

2024

Ouvre un livre et découvre toi...



Pour votre engagement

...Un livre

Un ensemble de pages reliées
contenant des informations des
récits des idées ou des images
généralement imprimé. Les livres
sont utilisés pour transmettre
des connaissances divertir, édu-
quer ou inspirer les lecteurs.

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87







Rentrée scolaire

Classes de 1^{re} année :

La rentrée 2024 a débuté avec une ouverture de 19 classes de première année (4 ASA et 11 ASSC et 4 FPC).

Nombre total de classes: **46**

Filière ASSC :

21 classes pour la voie duale

13 classes pour la voie EM (école de métiers)

4 classes pour les candidat·es en voie FPC (formation professionnelle condensée).

les cours des branches professionnelles et les cours interentreprises sont dispensés dans les locaux de l'Espace santé-social Vaud à Lausanne, Aoris

Pour la filière ASA :

8 classes pour les apprenti·es en voie duale incluant les apprenti·es en voie mixte (EM – duale)

FPC

79 apprenant·es, répartis dans quatre classes, débiteront leur parcours de formation FPC en janvier 2025.

Ces personnes se présenteront à la procédure de qualification ASSC en 2026.

Formation professionnelle condensée (FPC)

Le programme Formation professionnelle condensée (FPC) existe depuis janvier 2019. Le nombre de personnes qui s'inscrivent à cette formation ne cesse de croître depuis, cependant le taux d'échec a également augmenté depuis la 1^{re} procédure de qualification complète de juin 2022.

Au terme de la procédure de qualification de 2024, le programme comptait au total 17 candidat·es en échec, dont 11 échecs pour une 1^{re} procédure (R0) et 6 échecs pour leur 2^e tentative à la procédure de qualification (R1). Bien que le taux d'échecs aux examens ait été stable entre 2023 et 2024, le nombre d'échec à la 2^e tentative est préoccupant. Il a été mis en évidence que les candidat·es répètent les mêmes erreurs lors de ce deuxième passage, tant au niveau de la méthodologie d'apprentissage que dans l'explicitation de leurs activités professionnelles.

Une rencontre entre les trois acteurs de la FPC, soit

le pôle Certification pour adultes (CPA) de la DGEP, Aoris et l'ESSC a eu lieu courant juillet 2024 dans le but d'établir une cartographie de ces échecs et d'imaginer la mise en place d'un dispositif de soutien.

Les raisons de ces échecs sont souvent multifactorielles. Plusieurs vecteurs s'articulent autour du candidat·e tel que le manque de connaissances (savoirs), qui pourrait être dû à un manque de travail personnel mais aussi les compétences de base limitées, comme celles en français et en mathématiques. Sans oublier une difficulté dans l'extraction de concepts, dans l'organisation personnelle et dans l'utilisation du numérique. Il apparaît aussi que la plupart des candidat·es peinent à expliciter leurs actions professionnelles par un manque de connaissances, mais aussi par une difficulté à transférer leurs savoirs dans une situation contextuelle. Le vocabulaire professionnel

fait aussi défaut à ces apprenant·es. Le troisième vecteur est lié à l'accompagnement terrain par les personnes formatrices en entreprise. Celles-ci sont peu ou pas disponibles. Il arrive également qu'elles soient peu formées pour expliquer le métier aux apprenant·es et qu'elles n'adoptent pas une attitude professionnelle propice à encourager ces personnes en formation.

À la suite de ces constats, l'ESSC a mis en place un projet pilote de soutien à ces candidat·es en échec. L'objectif de ce programme est de travailler les difficultés citées plus haut afin d'éviter que la personne ne répète les mêmes erreurs. Le dispositif s'articule autour de deux axes différents tels que l'accompagnement individuel et le travail en communauté d'apprentissage.

L'accompagnement individuel a pour but d'identifier les besoins du candidat ou de la candidate au travers d'une évaluation diagnostic puis d'établir avec lui ou elle son processus d'apprentissage théorique et pratique.

Le travail en communauté d'apprentissage se déroule sur quatre demi-journées de cours réparties sur quatre mois. Ces heures en plénière permettent aux candidat·es de confronter leurs connaissances et leurs besoins, d'utiliser les forces du groupe pour compléter leurs savoirs. Différents thèmes sont abordés tels que les connaissances théoriques, le travail sur l'explication des actes, ainsi que des évaluations entre paires.

Ce dispositif sera prochainement évalué.

Pratique professionnelle voie école de métiers (ASSC – ASA)

Durant l'année 2024, nous avons pu continuer à compter sur nos partenaires afin de pouvoir garantir aux apprenti·es une offre en places de stage riche et variée, nécessaire pour maintenir la qualité du dispositif de la voie école de métiers.

Pour ces voies de formation, chaque place de stage est importante et nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur cette collaboration. Les visites des enseignant·es sur le terrain ainsi que la procédure de gestion des absences permettent de maintenir des liens précieux entre l'ESSC et les lieux de pratique professionnelle, de collaborer activement pour soutenir le dispositif de formation

et l'accompagnement des apprenti·es en stage.

Cette année 2024 a été marquée par la rencontre avec nos partenaires qui a eu lieu le 30 mai à l'Hôtel Préalpina à Chexbres. Plus de 130 personnes y ont participé. L'objectif de cette séance était d'offrir un espace d'échange et d'apporter des contenus variés et actuels sur les formations ASSC et ASA.

À l'avenir, nous souhaitons maintenir ces échanges avec le terrain en créant des groupes FEE par région, dans le but de travailler en petits groupes sur différentes thématiques orientées sur les besoins des formateur·trices ou par l'ESSC. Ce projet sera mis en place durant l'année 2025.

Journée pédagogique

Lors de la première journée pédagogique, Madame Sophie Mantzouranis-Baudat et Monsieur Gregory Mantzouranis, tous deux psychologues, ont donné une conférence intitulée « Les jeunes, c'était mieux avant? Dépasser les clichés pour mieux les accompagner ». Cette intervention a confronté les

représentations du corps enseignant aux données scientifiques sur l'état de santé mentale et des comportements des jeunes en Suisse. Elle s'est achevée en traçant des pistes d'intervention pour cultiver les ressources de ce public.

Journée pédagogique suite

L'après-midi le personnel enseignant s'est réuni en quatre ateliers réflexifs sur les thématiques suivantes :

- l'identité professionnelle ASSC;
- dispositif d'accompagnement pour les enseignant-es formé-es;
- l'usage du smartphone pendant les périodes de cours et le non-respect du règlement;
- bonnes pratiques d'utilisation de Genially (outil de création de contenus interactifs).

Madame Vanessa Joinel Alvarez, professeure associé (Haute école pédagogique), a animé la matinée de la journée d'octobre en présentant la thématique « L'autorité des enseignant-es : vers une gestion efficace et bienveillante des comportements ».

Dans la perspective du futur dispositif de formation, dans lequel les cours pratiques à l'école remplaceraient le stage au premier semestre pour la voie école de métiers. Les enseignant-es ont travaillé l'après-midi en sous-groupes sur une composante du dispositif de formation en lien avec de l'école de demain.

Gestion des absences et aides financières

L'année scolaire 2023- 2024 s'est achevée avec un bilan d'absences similaire à celui de l'année précédente, qui reste élevé. Nous constatons deux fois plus d'absences des apprenti-es ASSC ou ASA en voie école de métiers que de celles et ceux en voie duale. Cela reste identique à l'année précédente.

Les arrêts de formation sont plus élevés en voie duale. L'absentéisme reste un indicateur important pour l'accompagnement des apprenti-es. En dehors du soutien du corps enseignant, ils et elles trouvent écoute et attention en sollicitant les ressources internes à l'école, telles que :

- médiateurs;
- aumônière;
- psychologue;
- infirmière;

ou les ressources externes, telles que :

- conseillère aux apprenti-es;
- commissaires professionnel·les;
- intervenant-es socio-professionnel·les;
- institutions de soins.

Pour la voie école de métiers, la procédure des absences permet de rencontrer les apprenti-es par étapes avec le maître de classe, le doyen puis le directeur, en fonction du nombre d'absences. Des

objectifs sont à chaque fois posés et des sanctions déterminées selon le règlement interne.

Les difficultés transmises lors des rencontres sont liées :

- à un environnement familial instable (apprenti-es proches aidants, chômage) ou événements familiaux (décès, départs des parents dans leur pays d'origine) les obligeant à se rendre à l'étranger ou trouver des solutions de logement, par exemple ;
- à une santé fragilisée physique ou psychique (suivis thérapeutiques);
- à organiser la vie familiale, lorsqu'il y a des enfants à charge (maladie enfant);
- à une problématique financière.

L'impact sur l'apprentissage n'est pas le même pour tous les apprenti-es. Pour certain-es, les résultats scolaires sont quelquefois insuffisants, pour d'autres les capacités personnelles ou de résilience sont une source de motivation pour réussir leur promotion annuelle ou certificat.

L'accompagnement pour les aides financières est une activité importante en début d'année scolaire.

Les frais liés à l'achat des ouvrages scolaires pour les trois ans, qui se fait en un seul paiement ainsi que la non-réponse de la bourse demandée sont les raisons majeures de leur venue.

La Fondation Nicati apporte un soutien indéfectible depuis de nombreuses années dans l’octroi de subsides pour l’apprentissage.

Les employeur-euses, pour les apprenti-es en voie duale, participent avec une attention bienveillante à une recherche de solutions pour une réponse adaptée à leurs besoins.

L’école répond à toutes les demandes d’urgence, selon les besoins : octroi d’une chambre, paiement des transports, échelonnement des paiements d’écolage.

Les structures d’accompagnement mises en place tant à l’extérieur que dans l’école se veulent soutenantes, afin de permettre la réussite du plus grand nombre.

Il reste que les contraintes d’une formation et l’acquisition des compétences du métier ne sont pas compatibles avec la situation de certaines personnes à un moment donné, malgré l’aide apportée.

Donner vie à son projet et du sens à l’apprentissage dans un contexte personnel compliqué est un défi pour chaque apprenti-e. Le chemin pour y arriver est quelquefois sinueux.

Mesures d’aménagement (MesAm)

Nos apprenti-es, en milieu professionnel, aux profils (neuro)atypiques viennent enrichir les classes et les lieux de travail en portant un regard différent. Ils et elles peuvent être, initialement, porteur-euses de troubles spécifiques des apprentissages (du nombre et du calcul, du langage écrit, de l’acquisition et de la maîtrise de l’orthographe, du langage oral, du contrôle d’un geste moteur, par exemple), de déficit de l’attention (hyperactivité, impulsivité), de troubles du spectre de l’autisme (TSA) ou encore doté d’un haut potentiel intellectuel. Cependant, ce qui les caractérisent se sont leurs compétences spécifiques, comme par exemple : l’hyperfocalisation créative, l’hypersensibilité, l’aptitude à résoudre des problèmes complexes, l’identification des liens entre éléments que les autres ne perçoivent pas, le pointage des erreurs, ...

Notre école bénéficie de la richesse de plus de 120 apprenti-es (toutes filières confondues). Cette année

encore, il y a une augmentation significative des profils TDA/H et l’apparition de profil TSA.

Plus de 150 entretiens individuels ont été conduits. L’entretien permet de connaître les ressources, les besoins et les difficultés d’apprentissage. Ensuite, un projet individuel est coconstruit avec chaque personne et accompagné durant toute la durée de la formation. Les entretiens qui n’aboutissent pas à la mise en place de mesures d’aménagements compensatoires permettent d’orienter le ou la jeune vers diverses démarches et vers d’autres professionnels : cours d’appuis ou de coaching, bilan, réorientation, demande AI, psychologue, ...

Cette année a débuté la première étape du bilan du mandat RESAME. Elle a consisté à observer l’ensemble des processus internes et externes. Cette phase de recueil de données sera le fondement de la deuxième étape qui se terminera en 2025.

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87



La collaboration entre quatre partenaires de formation

Le module de formation sur le thème de l'interprofessionnalité en partenariat avec l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) et Aoris (OrTra santé-social Vaud) a vu le jour. L'objectif de ce dispositif est de renforcer la compréhension du propre rôle professionnel des apprenti-es ASSC et d'appréhender celui de son binôme infirmier. En quelques chiffres :

- ↔ **180** étudiant-es Bachelor en soins infirmiers (SI) de 1^{re} année – Ecole La Source;
- ↔ **130** étudiant-es Bachelor en soins infirmiers de 1^{re} année – HESAV;
- ↔ **200** apprenti-es ASSC de 2^e année – Aoris / ESSC;
- ↔ **39** groupes de 14 apprenant-es;
- ↔ **18** intervenant-es et enseignant-es pour la profession infirmière;
- ↔ **14** intervenant-es pour la profession d'ASSC, dont 9 de l'ESSC;
- ↔ **3** lieux de formation;
- ↔ **8** journées de formation;
- ↔ session intégrée aux deux cursus de formation des deux filières.

Les forces du dispositif se résument en :

- volonté de faire une communication synchronisée et commune entre les partenaires;
- envie partagée de travailler ensemble, tant au niveau des apprenant-es qu'au niveau des formateurs et formatrices;
- il s'inscrit parfaitement dans les deux cursus de formation SI HES et apprenti-es ASSC;
- il permet aux quatre institutions de créer des liens et d'envisager de nouvelles collaborations;
- il répond aux enjeux et injonctions politiques en favorisant la transition à la vie professionnelle et en soutenant le travail interprofessionnel au sein des équipes.

Des limites ont été identifiées

- coûts en ressources humaines et en locaux;
- complexité des agendas;
- contraintes liées à l'organisation tripartite des apprenti-es.

Les perspectives

- pérennisation de ce dispositif commun dans les cursus ASSC et SI;
 - > **nouvelles sessions agendées au printemps 2025**
- réflexion sur une prolongation avec un deuxième volet ultérieurement dans les cursus (2^e SI – 3^e ASSC);
- maintien indispensable du format d'enseignement en binôme de formateur-trices
- formalisation de l'exigence de présence pour les étudiants SI;
- intégration des adultes suivant une formation raccourcie (FPC) > équilibre entre les groupes étudiants en SI et apprenti-es ASSC;
- optimisation et mutualisation des ressources pour l'organisation.



Dispositif cours d'appui – filière ASSC

Lors de l'année scolaire 2023-2024 l'école a mis en place un nouveau dispositif de cours d'appui pour les apprenti-es ASSC.

Ces cours visent à :

- adopter une méthodologie d'apprentissage et de travail ;
- les aider à dépasser les difficultés spécifiques en lien avec les connaissances professionnelles ;
- parfaire les connaissances en branche professionnelle ;
- les accompagner vers la réussite.

Bilan :

En cette première année, la fréquentation reste modérée : peu d'apprenti-es ont participé et ils-elles n'ont pas été assidu-es aux différents cours proposés.

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88



Un dispositif de formation basé sur l'interprofessionnalité a permis aux ASSC et aux étudiant.es en soins infirmiers de mieux connaître leurs métiers respectifs.



1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

Une évaluation par questionnaire a été conduite auprès des apprenti-es. Il ressort que les cours d'appui ont permis de :

- recevoir des outils et de développer des méthodes d'apprentissage ;
- recevoir un soutien pour résoudre les difficultés d'apprentissage ;
- gagner en confiance ;
- réduire et dépasser certaines difficultés scolaires ;
- mieux organiser les connaissances des branches professionnelles.

Les raisons de la non-participation sont

- pas besoin, pas de difficulté ;
- de bonnes notes scolaires ;
- les cours d'appui ne correspondent pas aux besoins ;
- manque de disponibilité ;
- cours d'appui suivis à l'extérieur.

Les enseignant-es qui ont dispensé les cours d'appui relèvent les points suivants :

- les cours remplissent les objectifs souhaités ;
- il est important d'accueillir les demandes et élucider les problématiques ;
- il faut valoriser l'accompagnement personnalisé ;
- il est nécessaire de renforcer la communication entre les apprenti-es et les collègues ;
- ces cours requièrent un grand déploiement de ressources pour une participation réduite.

Le dispositif sera reconduit lors de la prochaine rentrée scolaire.

Dispositif d'accompagnement des enseignant-es formé-es

Ce dispositif est le résultat du travail réalisé par le groupe des mentores qui avait comme mandat de réfléchir et de concevoir un dispositif d'accompagnement pour le corps enseignant formé. Il s'appuie sur une enquête auprès des enseignant-es effectuée au printemps 2024. Il résulte que 63% des personnes qui ont répondu au questionnaire expriment le besoin ou l'envie de prendre du recul et de réfléchir à leur pratique dans un cadre formalisé. 16% sont sans avis et 20% ne ressentent pas ce besoin. Ce dispositif offre un ensemble de propositions individuelles et groupales, qui s'inscrit dans les valeurs de l'école et complète les journées pédagogiques et de formation continue. La finalité est de favoriser un environnement de travail et d'apprentissage à l'ESSC en :

- valorisant les compétences ;
 - favorisant le partage de l'activité enseignante ;
 - proposant un dialogue comme vecteur d'accompagnement ;
 - promouvant la pratique réflexive entre collègues.
- Chacune des sept activités a des objectifs et des modalités spécifiques afin de diversifier l'offre et de répondre au mieux au besoin.

Activités proposées :

1. partager des outils pédagogiques ;
2. ateliers café-thé pédagogiques ;

3. analyse de pratiques professionnelles ;
4. observation d'une mentore ou observation entre pairs ;
5. analyse d'une séquence didactique à partir d'un extrait vidéo ;
6. analyse de pratique professionnelle selon la modalité d'enquête et analyse de séquences vidéo ;
7. atelier de lecture professionnelle.

Un premier bilan est prévu en fin d'année scolaire 2024-2025.



2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88



En juin, le rallye de Saint-Loup réserve bien des surprises et fait appel aux ressources artistiques des apprenties.



1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

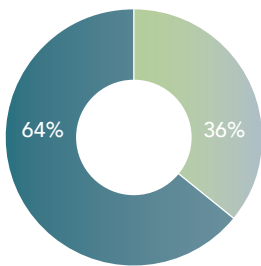
— RESSOURCES HUMAINES

L'effectif de l'ESSC → au 31 décembre s'élève à 84
collaborateur·trices pour un 71.2 équivalent temps
plein (ETP). L'évolution de l'effectif par rapport à l'année
précédente (84) est stable.

Mouvement des collaborateur·trices durant l'exercice 2024:

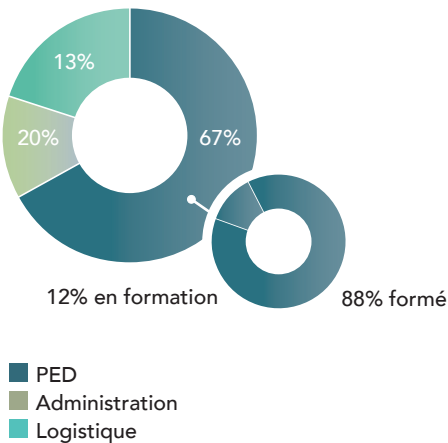
- un engagement d'une collaboratrice en tant que comptable
- un engagement d'une collaboratrice en tant qu'assistante de direction
- trois engagements de collaborateur·trices en tant qu'enseignant·es des branches professionnelles
- un engagement d'une collaboratrice en tant qu'employée en intendance
- deux départs à la retraite d'enseignant·es des branches professionnelles
- un départ à la retraite d'une collaboratrice secrétaire pédagogique
- une démission d'une collaboratrice employée en intendance
- deux démissions d'enseignants des branches professionnelles

Répartition par genre

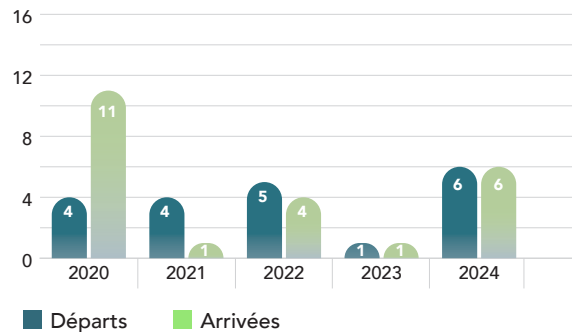


Homme	
Femme	
Taux d'activité moyen	87.04%
Femme	78.98%
Homme	95.16%

Répartition par secteur en nombre de collaborateur·trices



Nombre de personnes parties et arrivées sur les 5 dernières années



Départs

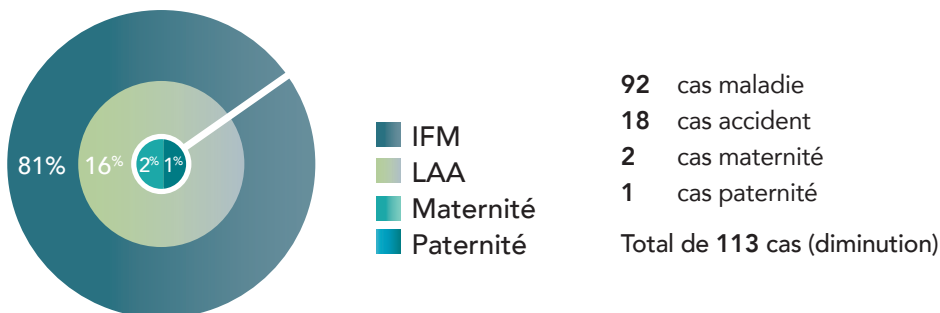
Démissions	3
Décès	0
Retraites/pré-retraites	3
Licenciements	0
Fins de CDD	0

Arrivées

Enseignants des branches professionnelles	3
Secrétariat	0
Logistique	1
Administration	2
Cadre + direction	0
Apprenti·es et stagiaires	0

Absences

Répartitions des absences par type



Le taux d'absences a légèrement augmenté de 6.8% en 2023 à 7.4% en 2024.

Il y a eu effectivement une diminution de cas mais l'augmentation du taux d'absence est influencée par des maladies de longue durée et les congés maternité avec prolongation.

Egalité salariale entre femmes et hommes :

A l'instar des années précédentes, nous avons procédé à l'autocontrôle annuel de l'égalité salariale conformément aux dispositions en vigueur pour les entités subventionnées au-delà de CHF 5 mio, suite à la modification de la loi sur l'Egalité (LEg) entre femmes et hommes.

Selon la méthode de calcul définie par la confédération (Logib), nous avons atteint un résultat de 2%.

Le seuil de tolérance étant de 5%, le respect de l'égalité salariale au sein de l'école peut être démontré.

De plus, l'analyse démontre qu'il n'y a pas de déséquilibre en défaveur d'un sexe.

Formation :

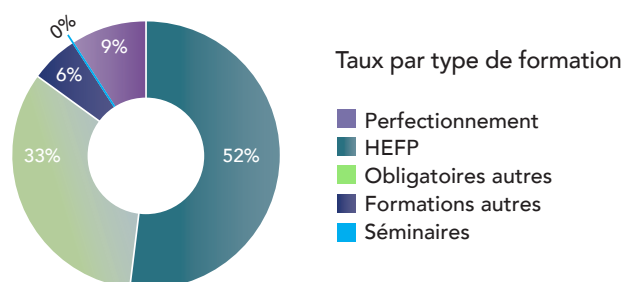
Le total des jours de formation s'élève à 370 jours en 2024, ce qui représente un ratio « nombre de jours de formation sur le total des jours de travail » de 2% en 2023 à 1.75 % en 2024.

Cette légère diminution de ratio s'explique essentiellement par la baisse du nombre de personnes devant encore suivre la formation obligatoire des enseignant-es des branches professionnelles à la HEFP. Cette dernière représente plus de la moitié des jours de formation et a concerné 6 enseignant-es en 2024, contre 11 en 2023 :

3 enseignants ont terminé leur formation HEFP en juillet 2024 ;

3 enseignantes sont en cours de formation en 2024.

Plusieurs formations certifiantes ont également été suivies en 2024 dans le domaine de la médiation scolaire pour le secteur pédagogique et dans le domaine des relations publiques pour le secteur administratif.



Les formations aux outils Office 365 en collaboration avec le CEP débutées en 2023, se sont poursuivies en 2024, tout comme les cours de sensibilisation à la cybersécurité débutés en 2022, se sont poursuivis sur en 2023 et 2024.

Fêtes:

La sortie du personnel a eu lieu le 4 juillet dernier à Fribourg où nous avons pu découvrir cette belle ville en faisant une activité de cat's cradle en équipe, à savoir une course d'orientation dynamique.

La soirée de Noël a eu lieu le 6 décembre dernier dans les locaux d'Explore-It à Yverdon-les-Bains pour un souper sur le thème de l'espace. Ces sorties ont été l'occasion une fois de plus de renforcer les liens.

— FINANCES COMMENTAIRES RESULTATS FINANCIERS → 2024

L'année 2024 → présente un excédent d'exploitation de CHF 339'000.-, contre CHF 756'000.- en 2023, montant qui sera restitué à notre instance cantonale, la DGEF, selon la convention de subventionnement en vigueur.

Explication du résultat par rapport au budget 2024

Le bénéfice 2024 est expliqué essentiellement par :

La **différence** entre les charges totales effectives du personnel et les charges du personnel prévues au budget 2024, qui représente le 45% du résultat obtenu en 2024 et concerne les éléments principaux suivants :

- le montant des indemnités perte de gains et maladie dépasse l'augmentation effective de la masse salariale 2024. Les absences pour maladie longue durée n'ont pas été systématiquement remplacées. Ces indemnités perçues en 2024 ont par conséquent peu été utilisées et génèrent un revenu additionnel non prévu dans les comptes 2024 ;
- les formations et frais pour déplacements des collaborateurs n'ont pas atteint le budget prévu à cet effet ;
- la diminution du coût de l'assurance accident pour les apprenti·es en école de métiers en 2023 a été réalisée après le dépôt du budget 2024. La subvention 2024 n'ayant pas été adaptée à la baisse, il en résulte un écart positif par rapport au budget 2024. Par ailleurs, les indemnités pour frais professionnels versées aux apprenti·es ont été moins élevées que celles prévues au budget.

La **différence** entre les autres charges d'exploitation et le budget 2023 représente le 25% restant du bénéfice 2023 et est expliquée essentiellement par des acquisitions et développements qui ont été reportés ou différés :

- les acquisitions en équipements, mobilier et matériel audio-visuel ont été moins importantes que celles prévues au budget 2024. Certaines acquisitions prévues ont été réévaluées ou différées dans le temps ;
- le poste « honoraires » comprenait jusqu'en 2023, un mandat de gestion comptable. En 2024, cette ressource a été intégrée dans les salaires pour le même montant. Il en résulte une baisse du compte honoraires par rapport au budget 2024 ;
- les dépenses effectuées en 2024 pour le maintien d'un tarif de repas abordable pour les apprenti·es et collaborateurs et collaboratrices sont plus basses que prévues en raison d'une baisse du nombre de repas consommés par rapport aux repas prévus.

La différence entre les revenus réalisés (hors subvention) et les revenus prévus au budget 2024, représente 4% du bénéfice 2024 et est expliquée essentiellement par des revenus légèrement supérieurs pour les locations et refacturations diverses ainsi qu'une perte sur débiteurs apprenti·es moins élevée que prévue.

Variations par rapport à l'exercice antérieur :

Au niveau du compte d'exploitation :

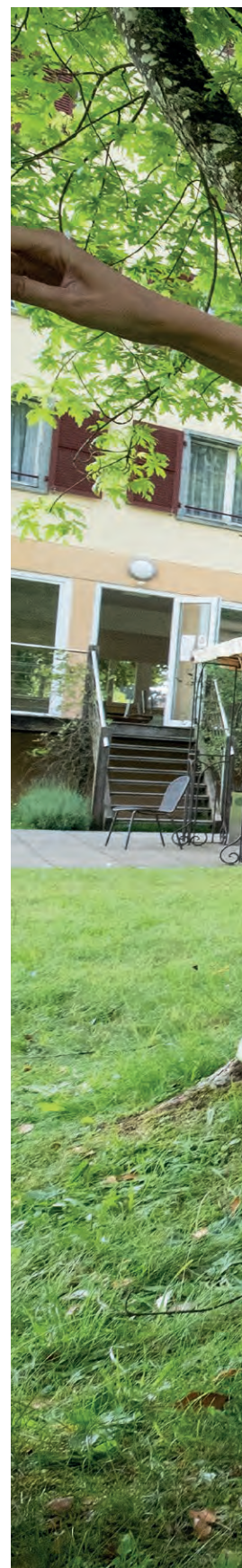
- la subvention 2024 a diminué de CHF 343 milles par rapport à 2023. Cette baisse est expliquée principalement par la volonté d'adapter les ressources aux besoins effectifs de l'ESSC ;
- le poste « charges du personnel a augmenté de CHF 128 milles » par rapport à 2023 en raison principalement de l'application de la politique salariale, par le biais des annuités et d'une indexation des salaires de 1.9% ainsi que l'engagement d'une ressource administrative, auparavant payée dans le cadre d'un mandat ;
- les autres charges d'exploitation et charges directes des revenus ont diminué globalement de CHF 53 milles. De manière générale, on compte plusieurs diminutions par rapport aux comptes 2023, principalement sur les postes honoraires, équipements, articles promotionnels, entretien et loyers, compensées partiellement par une hausse du coût du compte « informatique » notamment due à la réalisation d'une importante analyse sécurité en 2024 :

Au niveau du bilan :

Le total du bilan a augmenté de CHF 914'260 par rapport à 2023, en raison essentiellement de l'augmentation du poste « projet de construction » de la nouvelle école à Saint-Loup d'un montant de CHF 1'394'600.–, compensé partiellement par la baisse des liquidités résultant de la diminution de subvention ainsi que d'autres variations du fonds de roulement.

Au passif du bilan, la variation principale porte sur l'augmentation du crédit de construction pour la nouvelle école dont l'utilisation actuelle est de 4 millions. Ce montant a servi à financer le remboursement de CHF 2'500'000.– du crédit d'étude auprès des Retraites Populaires et le prêt au bilan 2023 de la Fondation de Soutien ainsi qu'à honorer les factures des maîtres d'œuvre pour le démarrage du projet de construction.

De manière générale, les comptes 2024 ont été tenus dans la continuité de l'exercice 2023 tant au niveau du plan comptable que des principes comptables.





1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

— LOGISTIQUE

Les incertitudes économiques, politiques et énergétiques ont persisté tout au long de l'année 2024, → caractérisées par une volatilité marquée. À l'instar de l'année précédente, les coûts d'acquisition du matériel, des produits et des matières premières essentiels aux activités de « Facility Management » ont continué d'augmenter, accentuant les défis budgétaires. Ce phénomène a également touché le secteur énergétique, dont les hausses tarifaires ont impacté significativement nos services, tout comme celles de nos prestataires externes qui ont dû ajuster leurs tarifs en conséquence.

Dans ce contexte complexe, il est essentiel de souligner et de remercier chaleureusement toutes les équipes qui œuvrent dans l'ombre pour garantir que nos espaces de travail demeurent non seulement fonctionnels, mais aussi agréables et accueillants. Leur engagement constant et leur professionnalisme sont des atouts déterminants pour assurer le bon fonctionnement de notre environnement de travail.

Informatique

Au cours de l'année 2024, plusieurs actions stratégiques ont été mises en place pour renforcer l'infrastructure IT de l'établissement et garantir une qualité de service optimale pour tous les utilisateur-trices. Parmi ces initiatives figurent des projets de sécurité, de gestion des données, d'optimisation des outils de travail et de continuité de service. Dans un souci constant de sécurisation de notre environnement IT, un test d'intrusion (PenTest) a été réalisé au mois d'avril. Cette démarche visait à identifier d'éventuelles vulnérabilités et à mettre en œuvre des mesures correctives pour garantir une protection renforcée des systèmes et des données.

Dans le cadre de la mise en exploitation de notre nouvelle école à l'horizon 2027 et de l'amélioration des outils pédagogiques; un travail approfondi a été effectué de septembre à décembre pour sélectionner, installer et tester trois technologies différentes d'écrans interactifs. Tant les tests, que les choix ont été réalisés par le corps enseignant, qui a mené une évaluation minutieuse des différentes options disponibles, visant à offrir une solution performante et adaptée aux besoins des enseignant-es et des élèves.

Afin d'optimiser la gestion des impressions et de renforcer la sécurité, la solution PaperCut a été déployée sur l'ensemble des photocopieurs. L'identification par badge des utilisateur-trices a avant tout permis de sécuriser les documents et d'améliorer le contrôle des impressions. À plus long terme, cette démarche permettra également de réduire les coûts grâce à la suppression des imprimantes individuelles et ainsi de diminuer notre empreinte écologique.

Afin de garantir la continuité des services en cas de défaillance du réseau principal, une ligne Internet de secours a été activée. Cette solution assure le maintien des opérations critiques de l'établissement, même en cas d'interruption du réseau principal.

Dans le cadre de la gestion des systèmes, l'outil ScappMan a été mis en place pour automatiser et centraliser les mises à jour logicielles. Cette solution permet de réduire les risques d'obsolescence des logiciels tout en garantissant la sécurité de l'environnement informatique.

Divers travaux d'intégration ont été menés pour assurer une implémentation de la solution cantonale LAGAPEP/EDT qui doit être exploitable pour la prochaine rentrée scolaire 25-26 et remplacera définitivement l'application actuelle. Cette solution vise à améliorer la gestion des emplois du temps et des ressources pédagogiques ainsi que l'ensemble du cursus de nos apprenti-es (suivi des notes, contrôle des présences, etc.).

Une nouvelle charte IT a été révisée et rédigée, afin de garantir une utilisation cohérente, sécurisée et responsable des ressources numériques de notre institution. Cette charte encadre les bonnes pratiques, les responsabilités des utilisateur-trices et la politique de sécurité à adopter au sein de l'infrastructure IT. Pour améliorer la qualité du réseau et garantir la continuité du traitement des données, les switches IT ont été remplacés sur les trois sites. Cette mise à jour technologique permet d'assurer une meilleure gestion du trafic réseau, d'optimiser la vitesse et la fiabilité des connexions. Ces projets constituent des étapes importantes dans le développement et la modernisation de l'infrastructure IT de l'établissement, permettant ainsi d'offrir un environnement numérique performant, sécurisé et adapté aux besoins des utilisateur-trices.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à l'ensemble de nos partenaires pour leur collaboration exceptionnelle. Leur professionnalisme, leur engagement et leur expertise ont été essentiels à la réussite de ces initiatives.

1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

Amenagements et travaux

Nous adressons nos sincères remerciements pour leur bienveillance et leur précieux soutien dans la maintenance des locaux et des installations de notre école à :

— **l’Institution des Diaconesses de St-Loup**

(IDSL) pour les bâtiments de St-Loup ;

— **la Direction Générale des Immeubles et Patrimoines**

(DGIP) pour les bâtiments de Vevey et de Morges ;

Engagement en faveur de la durabilité

L’ESSC s’engage activement à prolonger la durée de vie des équipements encore fonctionnels, qu’il s’agisse de matériel informatique, d’équipements ou de mobilier. Lorsque ces ressources ne répondent plus à nos besoins, nous veillons à leur offrir une seconde vie en collaborant avec des associations engagées dans des projets éducatifs ou sanitaires.

Sur le site de Vevey :

Pas de travaux d’envergure ou significatifs à l’exception de la réfection du revêtement de sol de plusieurs salles de cours effectuée pendant les périodes de vacances. Les nouveaux matériaux utilisés offrent une amélioration notable en matière de sécurité des usagers (réduction des particules de poussière en suspension), de confort thermique et d’une diminution des besoins en entretien. Les travaux courants ont été exécutés comme convenu et sans surprise.

Sur le site de St-Loup :

Excepté les entretiens habituels, aucun travail spécifique n’a été nécessaire.

Sur le site de Morges :

Divers travaux électriques ont été réalisés tout au long de l’année, notamment avec le remplacement d’un tableau électrique et de plusieurs luminaires. Les entretiens courants ont été exécutés comme convenu et sans surprise.

Sur tous les sites :

À la suite de la validation de l’EMPD (exposé des motifs et projet de décret) de la future école de Saint-Loup par le Grand Conseil en février 2024, nous avons créé trois zones d’expositions, soit une par site. Ces espaces libres d’accès ont pour objectif d’exposer à la vue de tous et toutes (collaborateur-trices, apprenti-es, partenaires et autres visiteur-euses), les plans de la construction, une maquette en 3D, des photos ainsi que des échantillons de matériaux lorsque ceux-ci seront disponibles.

Intendance, conciergerie, jardins

L’équipe d’intendance joue un rôle essentiel dans la gestion quotidienne de notre établissement, en assurant le bon fonctionnement des infrastructures, l’accueil, le bien-être de la communauté scolaire, le service à la clientèle et le respect des normes environnementales. Leur travail va bien au-delà des tâches de nettoyage et entretien, car ils et elles sont au cœur de la mise en place

de solutions innovantes et durables pour améliorer la qualité de vie à l'école tout en assurant le confort, la satisfaction et la sécurité des usager-es.

Dans cette perspective, le projet pilote de gestion des déchets, lancé en 2024 sur le site de Vevey, revêt une importance particulière. Il a pour objectif d'optimiser le tri sélectif, de limiter la production de déchets et de sensibiliser tout le monde à des pratiques écologiques.

Dès le début du mois de janvier, la première étape de ce projet a pris forme avec l'installation de centres de tri dans les espaces communs et à l'extérieur de l'école. Conçus spécialement pour collecter le PET, l'aluminium et les déchets incinérables, ces dispositifs doivent, d'une part, simplifier le tri au quotidien pour les élèves et le personnel; et de l'autre, réduire le volume de déchets envoyés à l'incinération. Pour renforcer cette démarche, les poubelles individuelles des salles de classe ont été retirées, incitant ainsi toute la communauté scolaire à adopter de meilleures habitudes en matière de gestion des déchets.

Lors d'une deuxième étape, les poubelles ont été retirées des bureaux et des espaces de travail afin d'encourager des comportements plus responsables en matière de tri et de gestion des déchets. Cette initiative incite chacun et chacune à adopter de nouveaux réflexes et à participer activement à la réduction des détrit.

Le succès du projet repose sur l'implication du personnel et des apprenti-es. Des actions de sensibilisation régulières, des rappels et des échanges ont permis de renforcer la prise de conscience collective et de créer une véritable dynamique autour du tri.

Grâce à ces efforts, les déchets ont été réduits de 1'100 kg, c'est donc un première réussite très concrète. Le tri a été considérablement amélioré, permettant une récupération intégrale des bouteilles en PET et des canettes en aluminium. Par ailleurs, la consommation de sacs-poubelles en plastique a été réduite de plus de 50 %, témoignant de l'impact positif de ces mesures.

Ces résultats illustrent l'efficacité du projet et l'engagement collectif. Forts de cette expérience, nous souhaitons aller encore plus loin en généralisant ces pratiques à d'autres sites, pour une gestion des déchets toujours plus durable.

En partenariat avec l'équipe PSPS, nous avons organisé un concours et un quiz pour célébrer la Journée de l'eau. Cette initiative a révélé les talents insoupçonnés de nos apprenti-es, qui ont exprimé leur créativité à travers des œuvres inspirantes. Au-delà du plaisir de la compétition, cet événement a renforcé l'esprit d'équipe tout en sensibilisant à l'importance de la préservation de l'eau et des ressources naturelles.

La réussite de ce projet repose en grande partie sur l'engagement exceptionnel de l'équipe d'intendance. Par son professionnalisme et son dévouement, elle a joué un rôle clé dans la transition de notre école vers un environnement plus respectueux de la planète. Ce projet illustre non seulement la volonté de l'établissement d'adopter des pratiques durables, mais aussi son ambition d'offrir aux élèves un cadre d'apprentissage en adéquation avec les défis environnementaux d'aujourd'hui.

Côté jardins, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos précieux partenaires, dont le talent et le savoir-faire embellissent chaque jour notre environnement. Grâce à leur travail, nos jardins se parent de couleurs éclatantes, et nos pelouses et platebandes restent impeccablement entretenues. Leur engagement fait de chaque repas ou activité en plein air un véritable moment de plaisir, dans un cadre verdoyant et harmonieux.

Sécurité, contrôle d'accès

Nous poursuivons l'élaboration du concept global de sécurité avec la mise en place de la solution PREVITAR de l'association Sécurité au travail en Suisse. Cette association nous soutient dans la détermination des dangers, l'évaluation des risques et la planification des mesures pour tous les modules touchant notre institution.

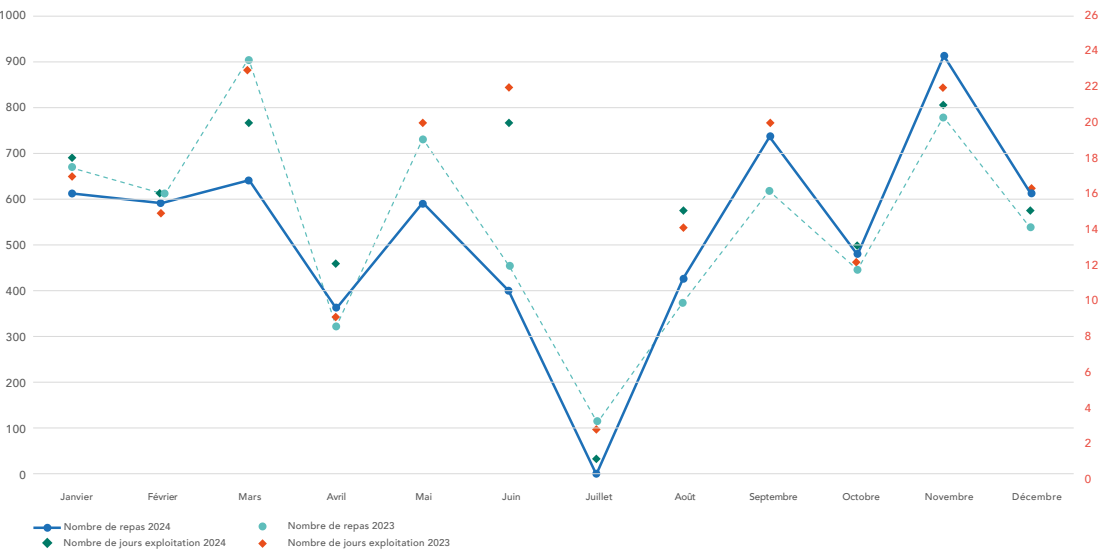
Cuisine, restauration

Chaque année, estimer la fréquentation du restaurant et le nombre de repas à préparer demeure une tâche incertaine, rendant la satisfaction des consommateur·trices un défi constant. Les indicateurs fluctuent en fonction des variations de population observées à chaque rentrée scolaire.

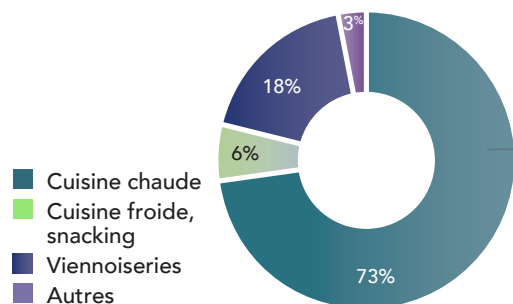
Au vu des résultats positifs constatés, le système de réservation par inscription sur le tableau à la cuisine est maintenu. Cette approche, nous permet de faire coïncider au mieux le nombre de repas à produire en fonction des besoins réels, de réduire le gaspillage alimentaire et d'améliorer la satisfaction des consommateur·trices, notamment sur le choix du menu.

Le nombre total de menus servis en 2024 est en diminution par rapport à 2023 (1% soit 6'408 pour 2024 et 6'483 pour 2023). Toutefois, le nombre de repas par jour d'exploitation est stable avec 34 repas/jour en 2024 et 35 en 2023. Ces valeurs restent largement inférieures à celles de la période pré-Covid où nous servions entre 9'300 et 9'800 repas par année soit > 40 repas par jour en moyenne.

Nombre de repas Eldora en 2024

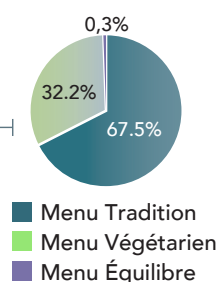


Types de consommations



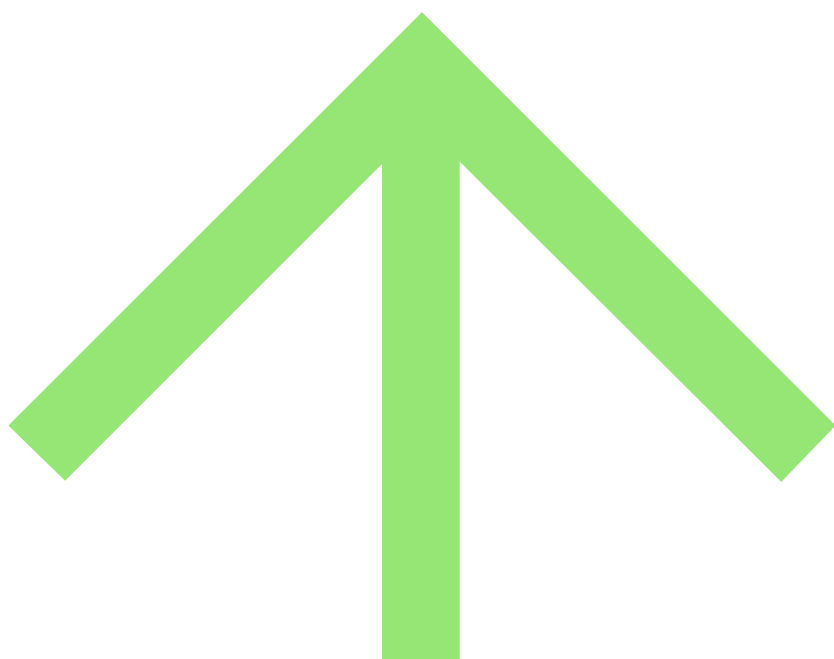
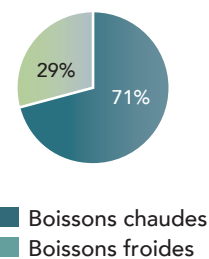
73% des repas servis sont des plats chauds, 24% sont des viennoiseries et du snacking, 6% sont attribués à des produits sucrés tels que biscuits, chocolats, glaces, etc. La part de menu Équilibre (végétarien) ne représente que 32% de la totalité des menus confectionnés.

Types de menus



Pour les boissons, 71% sont chaudes (7'816 au total) et 29% sont froides. La moyenne des consommations est stable et proportionnelle au nombre de jours d'exploitation du restaurant. Les produits à base de lait sont majoritaires et restent très plébiscités par l'ensemble des consommateur-trices.

Boissons



2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88



— RELATIONS EXTERIEURES

L'école est membre :

- de la Conférence romande des directions des écoles d'ASSC (CordASSC).
A relever que cette dernière se réunit avec la Conférence romande des écoles d'assistants socio-éducatif (CordASE) ;
- de la Conférence suisse des directeurs et directrices d'écoles professionnelles (CSD) ;
- du Réseau latin des centres de formation professionnelle ;
- de l'Association des directrices et directeurs des établissements d'enseignements professionnels vaudois (ADEPV) ;
- de la Commission de formation professionnelle Santé-Social ;
- de la Commission des CIE pour les ASSC ;
- de la Commission de qualification des ASSC ;
- du Comité Aoris OrTra santé social Vaud.
- des Amis de l'Hôpital Riviera-Chablais ;
- du Groupe romand des bibliothécaires suisses (GRBS) ;

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
École de soins et santé communautaire Vevey

fidinter

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ecole de soins et santé comunautaire (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2024 et le compte de résultat, pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les travaux de contrôle ont pris fin le 3 mars 2025.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

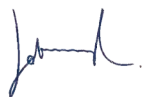
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 11 juin 2025

Fidinter SA



Ludovic Gothuey
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Aristide Decrauzat
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



1
3
5
7
9
11
13
15
17
19
21
23
25
27
29
31
33
35
37
39
41
43
45
47
49
51
53
55
57
59
60
61
63
65
67
69
71
73
75
77
79
81
83
85
87

Bilan au 31 décembre

	2024 CHF	2023 CHF
ACTIF		
Actif circulant		
Trésorerie		
Caisses	2'159,40	2'126,25
Banques	503'666,76	1'133'169,13
Banque compte de construction	28'747,20	0,00
	534'573,36	1'135'295,38
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Débiteurs	51'830,30	54'029,05
Correction de valeur sur créances	-500,00	-500,00
DGEP – restitution de stages	251'680,00	151'200,00
	303'010,30	204'729,05
Actif de régularisation	36'761,25	12'951,60
Total des actifs circulants	874'344,91	1'352'976.03
Immobilisations corporelles	1,00	1,00
Immobilisations financières (prêts apprenti·es)	17'496,25	19'296,25
Immobilisations incorporelles « Projet construction »	3'970'942,94	2'576'249,28
Total des actifs immobilisés	3'988'440,19	2'595'546,53
TOTAL DE L'ACTIF	4'862'785,10	3'948'522,56

	2024 CHF	2023 CHF
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		
Créanciers divers	199'602,30	292'490,20
Autres dettes à court terme		
Créanciers sociaux	928,80	0,00
Dépôts et cautions	10'096,38	8'408,83
	11'025,18	8'408,83
Passifs de régularisation		
Excédents de subventions Canton de Vaud		
- Exercice 2024	339'063,92	0,00
- Exercice 2023	0,00	756'655,35
Passifs transitoires	174'699,65	209'509,55
	513'763,57	966'164,90
Total des capitaux étrangers à court terme	724'391,05	1'267'063,93
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme		
Emprunt Retraites Populaires	4'000'000,00	2'500'000,00
Emprunt Fondation de Soutien ESSC	0,00	39'870,58
	0,00	2'539'870,58
Total des capitaux étrangers à long terme	4'000'000,00	2'539'870,58
Capitaux propres		
Fonds affectés		
Fonds en faveur des apprenti·es	89'397,20	92'591,20
Fonds spécifique en faveur des collaborateurs	18'118,85	18'118,85
Fonds spécifiques - Dons Prix Promotions CFC	878,00	878,00
	108'394,05	111'588,05
Capital initial	30'000,00	30'000,00
	30'000,00	30'000,00
TOTAL DU PASSIF	4'862'785,10	3'948'522,56

Compte de résultat

	2024 CHF	2023 CHF
PRODUITS		
Produits résultant des prestations de services	11'778'200,00	12'121'896,00
Subvention Etat Vaud	11'778'200,00	12'121'896,00
Autres produits résultant des prestations de services	86'874,85	85'373,55
Aoris (ex-Ortra)	16'389,95	13'787,20
Revenus accessoires facturés	70'484,90	71'586,35
Autres produits	254'631,80	254'722,80
Revenus provenant des locations	254'631,80	254'722,80
Variation sur débiteurs et ajustement de valeurs sur créances	-1'915,00	-1'710,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	12'117'791,65	12'460'282,35
CHARGES		
Charges directes des revenus accessoires	151'818,25	135'267,19
Charges du personnel	9'652'549,55	9'524'280,11
Salaires indemnités comprises	7'614'502,45	7'498'052,50
Salaires	7'784'865,40	7'612'449,95
Salaire ADM	1'277'146,75	1'209'857,78
Salaire PED	5'782'933,10	5'695'903,17
Salaire LOG	724'785,55	706'689,00
Indemnités accident et maladie	-170'362,95	-114'397,45
Indemnités accident et maladie ADM	-44'763,30	-25'135,30
Indemnités accident et maladie PED	-114'532,85	-65'454,80
Indemnités accident et maladie LOG	-11'066,80	-20'734,50
Charges sociales	1'438'312,80	1'418'798,25
Autres charges du personnel	445'316,85	483'686,86
Prestations de personnels et de tiers	154'417,45	123'742,50
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Loyers et entretiens des bâtiments	324'990,05	347'652,60
Véhicules	3'638,60	4'410,75

Compte de résultat (suite)

	2024 CHF	2023 CHF
Assurances et taxes	18'505,65	23'344,30
Energie et déchets	248'075,90	236'259,60
Charges administratives	46'525,20	57'881,95
Charges liées à l'enseignement	374'652,68	395'990,60
Communication	100'967,70	104'718,55
Cotisations	3'168,90	3'468,95
Honoraires pour support, développement et fiduciaire	161'513,70	207'397,95
Informatique	215'872,18	142'869,60
Promotion et représentation	195'081,45	228'243,90
Charges de cantine et autres charges d'exploitation	224'378,35	233'269,00
Sécurité et surveillance	27'424,35	42'837,45
	1'944'794,71	2'028'345,20
Amortissements	0,00	0,00
Allocations aux apprenti·es	0,00	0,00
Remboursement par l'Etat des allocations apprenti·es	-758'400,00	-570'000,00
Allocations versées aux apprenti·es	758'400,00	570'000,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	11'729'368,76	11'687'892,50
Résultat d'exploitation avant charges et produits financiers et variations des fonds et éléments extraordinaires	368'629,14	772'389,85
Charges et produits financiers	29'732,47	15'073,28
Activité des fonds	0,00	0,00
	0,00	0,00
Donations d'institutions	1'300,00	1'300,00
Distribution aux étudiants	-1'300,00	-1'300,00
	0,00	0,00
Utilisation du fonds des apprenti·es	3'194,00	1'180,85
Aides financières versées aux apprenti·es	-3'194,00	-1'180,85
RESULTAT D'EXPLOITATION	338'896,67	757'316,57
Résultat exceptionnel ou hors exploitation	167,25	-661,22
Excédent des produits d'exploitation	339'063,92	756'655,35
Soldes à restituer au Canton de Vaud	339'063,92	756'655,35
Résultat de l'exercice	0,00	0,00

Compte de résultat (suite)

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

1. Informations sur les principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse et plus particulièrement selon les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des Obligations (art. 957 à 962)

Les principes comptables utilisés sont conformes à la loi compte tenu des particularités suivantes.

Immobilisations corporelles

En applications des directives de l'autorité subventionnant la fondation (DGEP), les investissements supérieurs à CHF 50'000.– sont portés au bilan et amortis linéairement selon leur durée d'utilisation.

Immobilisations incorporelles « projet construction »

Ce compte a été créé en 2017 initialement pour l'enregistrement des dépenses liées à l'étude du projet de construction d'une future école de formation des assistant-e-s en soins et santé communautaire sur le site de Saint-Loup. L'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) relatif à la construction de la nouvelle école de CHF 43'850'000.– a été accepté en septembre 2023 par le Grand Conseil du Canton de Vaud. En 2024, ce compte enregistre la totalité des coûts du projet d'étude ainsi que les coûts de démarrage de la construction au 31.12.2024. Le crédit de construction de CHF 43'850'000.– a été conclu auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), montant couvert par une garantie de l'Etat de Vaud. L'emprunt initial auprès des Retraites Populaires pour le financement du projet d'étude de CHF 2'500'000.– a été intégralement remboursé.

Immobilisations financières

Ce compte enregistre deux prêts accordés aux apprenti-es qui revêtent un caractère à long terme. Ils sont garantis par le fonds en faveur des apprenti-es figurant au passif du bilan.

2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et compte de résultat

Présentation des comptes

Fonds affectés	2024	2023
Les fonds en faveur des apprenti·es	CHF	CHF
Solde au 1 ^{er} janvier	92'591.20	93'772.05
Aides financières accordées	-3'910.50	-1'180.85
Refacturation aide spécifique	716.50	–
Solde au 31 décembre	89'397.20	92'591.20
<i>Les fonds spécifiques – Dons promotions</i>	CHF	CHF
Solde au 1 ^{er} janvier	878.00	878.00
Dons de Fondations pour les prix CFC	1'300.00	1'300.00
Dons versés aux apprenti·es finalistes primés	-1'300.00	-1'300.00
Solde au 31 décembre	878.00	878.00
<i>Les fonds spécifiques - Personnel</i>	CHF	CHF
Solde au 1 ^{er} janvier	18'118.85	18'118.85
Mouvements enregistrés	–	–
Solde au 31 décembre	18'118.85	18'118.85

Insuffisance / Excédent des produits

Le calcul de la subvention de l'année s'effectue sur la base du budget d'exploitation accepté par la DGEP. La régularisation des résultats est réalisée directement l'année qui suit le bouclage comptable.

3. Indications selon l'article 959c alinea 2 co

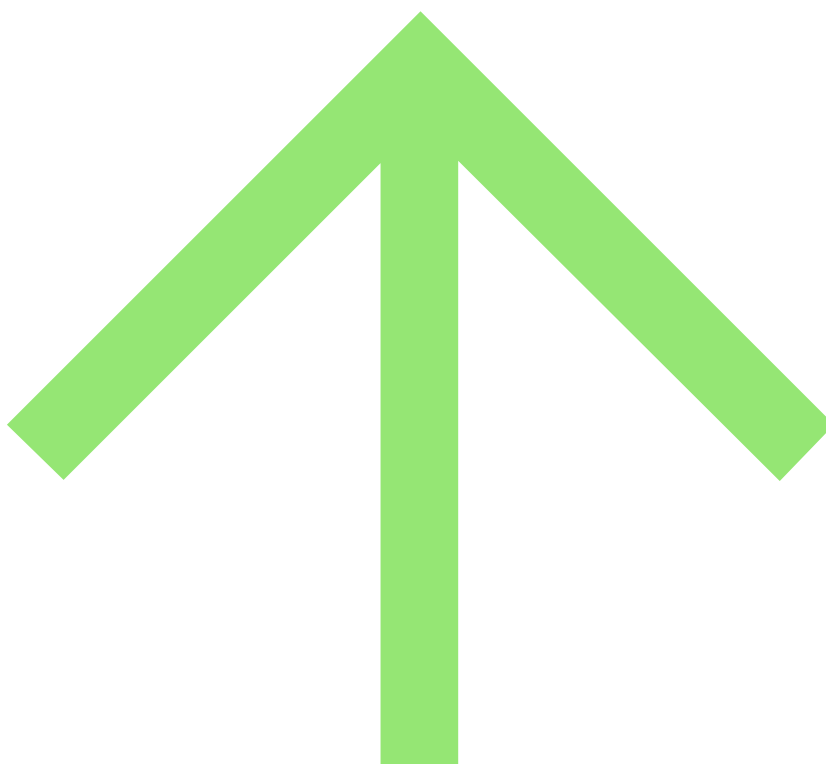
But statutaire et organisation générale

L'Ecole de soins et santé communautaire est une fondation inscrite au Registre du commerce du Canton de Vaud dès le 4 juillet 2008 selon le droit privé.

Son but est d'exploiter une école de soins qui vise à assurer la formation des assistant-es en soins et santé communautaire; assurer la formation à la maturité professionnelle; délivrer d'autres formations dans le domaine de la santé, procéder à des travaux d'études, animer des séminaires.

Les statuts en vigueur sont ceux ratifiés par l'autorité de surveillance des fondations en date du 2 juillet 2015.

L'ESSC est exonérée fiscalement selon décision du 11 novembre 2008 de l'Administration cantonale des impôts vaudois.



Conseil de fondation

L'organe dirigeant de la Fondation est le Conseil de fondation. L'année 2024 a été marquée par la nomination de M^{me} Bermejo Dubois en tant que nouveau membre du Conseil de fondation. Celui-ci se compose de treize membres au 31.12. 24, à savoir :

Nom et Prénom	Fonction	Mode de signature
Yves Romain CARNAL	Président	collective à deux
Yves MOTTET	Vice-président	collective à deux
Pierrette CHENEVARD	Secrétaire	collective à deux
Laurence BERMEJO DUBOIS	Membre	collective à deux
Jacques-André CHEZEAUX	Membre	collective à deux
Stéphane COENDOZ	Membre	collective à deux
François JACOT-DESCOMBES	Membre	collective à deux
Florence BETTSCHART-NARBEL	Membre	
Catherine BONFILS	Membre	
Marina KREUS	Membre	
Vincent MATTHYS	Membre	
Isabelle PERRINJAQUET	Membre	
Manuel RODRIGUEZ	Membre	

Comité exécutif

Le Conseil de fondation délègue une partie de ses tâches au Comité exécutif. L'année 2024 est marquée par la nomination de M^{me} Bermejo Dubois au Comité exécutif au 1^{er} juillet 2024 et la démission de M^{me} Perrinjaquet au 30 juin 2024 qui reste membre du Conseil de fondation.

Celui-ci se compose des membres du Conseil de fondation, à savoir :

Nom et Prénom	Fonction	Indemnités instances décisionnelles*	
		2024	2023
Yves Romain CARNAL	Président	CHF 24'000	CHF 18'000
Yves MOTTET	Vice-président	CHF 18'000	CHF 18'000
Pierrette CHENEVARD	Secrétaire	CHF 12'000	CHF 12'000
Laurence BERMEJO DUBOIS	Membre	CHF 6'000	CHF -
Jacques-André CHEZEAUX	Membre	CHF 12'000	CHF 12'000
Stéphane COENDOZ	Membre	CHF 12'000	CHF 12'000
François JACOT-DESCOMBES	Membre	CHF 12'000	CHF 18'000
Isabelle PERRINJAQUET	Membre	CHF 6'000	CHF 12'000

En 2024, suite au changement de composition des membres du Comité exécutif, les indemnités ont été calculées proportionnellement.

2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88



Organe de révision

L'organe de révision désigné par le Conseil de fondation est Fidinter SA,
Rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne.

Nombre de collaborateurs

Le nombre moyen annuel des collaborateurs à plein temps ne dépasse pas le seuil de 250.

Valeur Résiduelle des autres dettes résultant d'opération de crédit bail à plus d'un an
(en CHF)

	2024	2023
Leasings photocopieurs	32'181.50	70'151.80
Leasing machine à café	6'921.50	14'086.60
Loyers locaux commerciaux	250'200.00	250'200.00
	289'303.00	334'438.40

Dettes à l'égard des institutions de prévoyance

—	—
---	---

Produits extraordinaires et hors période

En 2024, ce compte enregistre essentiellement la différence entre le montant du transitoire constitué en 2023 pour les frais estimés de déplacements des collaborateurs concernant l'exercice 2023 et les remboursements réels des frais de déplacements 2023 payés en 2024. Les revenus extraordinaires 2023 correspondent principalement aux soldes des décomptes antérieurs de l'assurance perte de gain.

Charges extraordinaires et hors période

En 2024, ce compte enregistre essentiellement une facture concernant les frais de gestion annuel des cours inter-entreprises, non suffisamment provisionné en 2023. Les charges extraordinaires 2023 correspondent essentiellement à une correction de valeurs sur les avoirs des badges collaborateurs en raison d'une erreur technique.

4. Autres informations

Relations avec l'autorité de surveillance des fondations

La remise des comptes 2023 a été effectuée dans les délais et n'a pas donné lieu à des questions de la part de l'Autorité de surveillance des fondations.

Emprunts bancaires

Crédit de construction de CHF 43'850'000.– auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), couvert par une garantie bancaire de l'Etat de Vaud, à constituer selon décret du Grand Conseil du 6.02.2024 et arrêté du 15 Mai 2024.

Limite en compte courant de CHF 500'000.– auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), couvert par le nantissement des avoirs de la Fondation de soutien à la Fondation école de soins et santé communautaire.

5. Événements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le Conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2024 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

— ORGANES DE LA FONDATION

Conseil de fondation

PRÉSIDENT

Yves Romain Carnal, Villars-le-Terroir

VICE-PRÉSIDENT

Yves Mottet, Blonay

SECRÉTAIRE

Pierrette Chenevard, Cottens

MEMBRES

Florence Bettschart-Narbel, Lausanne

Laurence Bermejo Dubois, Rolle

Catherine Bonfils, Morlon

Jacques-André Chezeaux, Vallorbe

Stéphane Coendoz, Martigny

François Jacot-Descombes, Rolle

Marina Kreuz, Chevenoz (France)

Vincent Matthys, Vevey

Isabelle Perrinjaquet, La Sarraz

Rodriguez Manuel, Echichens

Comité exécutif

PRÉSIDENT

Yves Romain Carnal, Villars-le-Terroir

VICE-PRÉSIDENT

Yves Mottet, Blonay

SECRÉTAIRE

Pierrette Chenevard, Cottens

MEMBRES

Laurence Bermejo Dubois, Rolle (dès le 01.07.24)

Jacques-André Chezeaux, Vallorbe

Stéphane Coendoz, Martigny

François Jacot-Descombes, Rolle

Isabelle Perrinjaquet, La Sarraz (jusqu'au 30.06.24)

Organe de révision

Fidinter SA, Lausanne

Commission d'admission

PRÉSIDENT

Luc Jeanrenaud, HESAV – Haute Ecole Santé Vaud

MEMBRES

Catherine Bonfils, membre du Conseil de fondation de l'ESSC

Magali Cantamessa, directrice, Établissement primaire Edmont-Gilliard

Stéphanie Colombey, infirmière cheffe, Service Gériatrie et Réadaptation, Hôpital Riviera-Chablais

Cédric Gregoretti, directeur, ESSC

Marco Kocher, responsable des admissions et de la promotion, ESSC

Marina Kreuz, directrice des soins, Fondation de Nant

Beatrix Monnier, assistante UNIF, EHNH-Hôpital de St-Loup, Unité de formation

Conseil de direction

Cédric Gregoretti – directeur

John Bel – responsable logistique

Olivier Bohoteguy – doyen, St-Loup

Matthieu Roger – doyen, Vevey

David Wylie – doyen, Morges

Nathalie Zilla – responsable des finances & RH

Conseil de direction élargie

Véronique Favre-Pittet – responsable de la pratique professionnelle (EM)

Sandrine Gabens – cheffe de projet

Marco Kocher – responsable des admissions promotions

Maxime Sorel – conseiller en formation

Patricia Wintzer – responsable de la gestion des absences et des aides financières

Collaborateurs administratifs

Catherine D'Agostini
Laurence Bettens
Anyà Borodach
Evangelina Bouche
Natalie Brechbuehl
Sara Crisigiovanni
Joëlle Gander Dès le 01.07.2024
Florence Glauser
Chantal Gregores
Mélanie Gonclaves Portuges
Thérèse Martin
Véronique Schaer
Sandrine Volkart
Patricia Vouilloz Jusqu'au 30.04.2024

Psychologue en milieu scolaire postobligatoire

Maria Jubin

Collaborateur documentaliste

Martin Nicolet

Collaborateurs pédagogiques enseignants des branches professionnelles

Isse Abdulle Mohamed
Isabelle Bagaya
Pascale Baumgartner
Virginie Berset
Pascal Breu
Patricia Charpillot
Laurence Christen Heusch chargée de cours
Pauline Contesse
Andreia Costa Prata Robalo
Bérengère Decraene
Hervé Delaye
Isabelle Délèze Gabriel
Olivier Despont
Patricia Dibling
Yannis Dupasquier
Karelle Egli
Aline Gobert
Christian Halbritter
Isabelle Hediger
Charlotte Hofer
Line Henny-Regamey

Jean Kwapich
Samantha Larose
Dominique Laurencet
François Lobo
David-Christy Marti
Stewe Mazzi
Vincenzo Melchionna
Béatrice Michaud
Myriam Missimi
Véronica Mycio
Alexandra Neuvecelle
Carol Oberson
René-Pierre Paladini
Marc Papini
Sylvie Pasquier Miegerville
Sabine Perroud
Anaïs Pidoux
Maxime Picchione
Yaska Rime
Pascale Robinson
Miguel Sanchez
Eric Schuler
Lirim Sefiji
Maxime Sorel
Xavier Stempfél
Christel Stettler
Aurora Teixeira De Sá
Olivier Trimaille
Laurent Vernez
Michaël Von Allmen
Nathalie Waelti

Collaborateurs logistique

Didier Amory
Carla Maria Cardoso Teixeira Ferreira
Ana Maria Dos Santos Ferreira
Elvira Ferreira Moura
Sevim Jusufi
Fate Malushi
Catherine Ndzie
Magaly Pieren
Paula Reis De Oliveira Pinho
Mike Simao de Sousa
Nazmije Statovci
Mbayi Tshimanga



Glossaire

ADEPV	Association des directeurs des établissements d'enseignements professionnels vaudois
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
ARL	Ateliers de raisonnement logique
Art. 32	L'article 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle, permet aux personnes qui sont au bénéfice d'une pratique professionnelle minimale de 5 ans de s'inscrire aux examens finals en vue d'obtenir un CFC en suivant les cours en tant qu'auditeur
ASA	Aide en soins et accompagnement
ASSC	Assistant-e en soins et santé communautaire
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
HEVIVA	Association vaudoise d'établissements médicaux-sociaux
BP	Branches professionnelles
CDD	Contrat de durée déterminée
CFC	Certificat fédéral de capacité
eCG	Enseignement de la culture générale
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIE	Cours interentreprises
CiPS	Centre d'information des professions santé-social
CordASSC	Conférence romande des directions des écoles d'ASSC
CroASE	Conférence romande des écoles d'ASE
CSD	Conférence suisse des directeurs et directrices d'écoles professionnelles
D	Formation ASA en voie duale 2 ans
D3	Formation ASSC en voie duale 3 ans
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine (Ex-SIPaL)
eHnv	Établissements hospitaliers du Nord vaudois

EMS	Établissement médico-social
EM	Formation ASSC en voie école de métiers 3 ans « en école » « voie école »
ETP	Équivalent temps plein
ESSC	École de soins et santé communautaire
FHV	Fédération des hôpitaux vaudois
FPC	Formation professionnelle condensée
GRBS	Groupe romand des bibliothécaires suisses
IDSL	Institution des diaconesses de St-Loup
HEFP	Haute école fédérale en formation professionnelle
MPS2	Formation ASSC avec maturité professionnelle intégrée santé et social
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
ESSV	Espace santé-social Vaud
PI	Pratiques intégrées (simulation)
PS	Simulation : Patient standardisé
PSPS	Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire
PSI	Simulation : Patient simulé
R&D	Recherche et développement
SCI	Système de contrôle interne
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VG	Voie générale

2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
22
24
26
28
30
32
34
36
38
40
42
44
46
48
50
52
54
56
58
60
62
64
66
68
70
72
74
76
78
80
82
84
86
88





Apprendre en
simulant les gestes
du métier est un
élément essentiel
des formations
dispensées à l'ESSC

ES
SC
RAP
PORT
ANN
UEL

24







Nathan Berger
Ivan Ivanov
Kilocho Naomie
Catia Pinto

ES
SC
RAP
PORT
ANN
UEL

24

